120e année 2005-2006 – Tome II

Bulletin du

Conseil communal

•						
	a	110	n	111	n	1
	α	uc	M	ш		L.

Nº 10/II

Séance du mardi 6 décembre 2005, seconde partie

Présidence de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président

Sommaire

	re du jour (voir bulletin Nº 10/I, page 3) verture de la séance	150
Préavis:		
Nº 2005/64	Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2006. Plan des investissements pour les années 2006 et 2007. Fixation des traitements des membres de la Municipalité (Administration générale et Finances)	183 183 183 183 183 194 196

Séance

du mardi 6 décembre 2005, seconde partie

Membres absents excusés: M^{me} Sylvianne Bergmann, M. Eric Blanc, M^{me} Josianne Dentan, M^{me} Christina Maier, M. Jacques Pernet.

Membres absents non excusés: M. André Gebhardt, M. Nicolas Gillard, M. Grégoire Junod, M. Francis Pittet, M^{me} Isabelle Truan.

Membres présents	90
Membres absents excusés	5
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	$\overline{100}$

A 20 h 30 en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

Le président: — Mesdames et Messieurs, le quorum est atteint, la séance est ouverte. Nous prenons le point 7 de l'ordre du jour: Préavis 2005/64, «Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2006. Plan des investissements pour les années 2006 et 2007. Fixation des traitements des membres de la Municipalité».

COMMUNE DE LAUSANNE

Budget de fonctionnement de l'exercice 2006

Plan des investissements pour les années 2006 et 2007

Fixation des traitements des membres de la Municipalité

Préavis Nº 2005/64

Lausanne, le 22 septembre 2005

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget de 2006 ainsi que le plan des investissements pour les années 2006 et 2007.

Pour en faciliter l'analyse, la matière traitée a été divisée comme il suit:

- 1. Résumé
- 2. Considérations générales
- 3. Modifications structurelles
- 4. Budget de fonctionnement de 2006
- 5. Plan des investissements pour les années 2006 et 2007
- 6. Evolution présumée de la situation financière en 2006
- 7. Rémunération des membres de la Municipalité
- 8. Conclusions

1. Résumé

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique du budget de 2006:

68'172'300.00 * Autofinancement

Compte administratif

61'786'154.07

(Compte de fonctionnement et investissements du patrimoine administratif)

COMPTES BUDGET 2004 2005 (sans crédits suppl.)			BUDGET 2006		ECARTS	
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	
		COMPTE DE FONCTIONNEMENT	CHARGES	REVENUS		
1'386'309'291.96	1'397'384'100	Total des charges	1'477'762'700		80'378'6	
1'348'250'382.87	1'355'023'900	Total des revenus		1'473'544'900	118'521'0	
38'058'909.09	42'360'200	Excédent de charges		4'217'800	-38'142'4	
		COMPTE DES INVESTISSEMENTS	DEPENSES	RECETTES		
107'624'305.73	129'987'500	Total des dépenses	136'537'700		6'550'2	
14'595'206.42	5'530'000	Total des recettes		8'886'000	3'356'0	
93'029'099.31	124'457'500	Investissements nets	[127'651'700	3'194'2	
		FINANCEMENT				
-93'029'099.31	-124'457'500	Investissements nets	127'651'700		3'194'2	
104'360'119.65	107'131'100	* Amortissements		109'668'600	2'537'5	
-4'515'056.49	3'401'400	* Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation	13'800		-3'415'2	
-38'058'909.09	-42'360'200	* Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	4'217'800		-38'142'4	
-31'242'945.24	-56'285'200	Insuffisance d'autofinancement	Г	22'214'700	-34'070'5	

Le <u>compte</u> de fonctionnement fait apparaître **un excédent des charges de 4.2 millions de francs**; ce résultat, qui est le meilleur présenté depuis de très nombreuses années au niveau du budget, est en amélioration de quelque 38 millions de francs par rapport au budget précédent, et d'environ 34 millions de francs en regard des comptes de 2004, lesquels avaient bouclé avec un excédent de charges de 38,1 millions de francs.

105'437'000

37'264'700

Les <u>dépenses</u> brutes <u>d'investissements</u> du patrimoine administratif sont fixées à 136,5 millions de francs (y compris des autorisations d'achats de véhicules, de machines et de matériel pour 5,2 millions de francs). Après déduction des recettes d'investissements, évaluées à 8,9 millions, les dépenses nettes d'investissements planifiées pour 2006 atteignent 127,6 millions.

Le <u>financement des investissements</u> est assuré à hauteur de 105,4 millions par l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement et de 22,2 millions par le recours à l'emprunt. A cela s'ajoutent les investissements du patrimoine financier, estimés à 2 millions de francs.

2. Considérations générales

La Municipalité est très satisfaite de pouvoir présenter un budget de fonctionnement proche de l'équilibre pour 2006 et un autofinancement des investissements à hauteur de 82,6%. En comparaison du budget de fonctionnement 2005, celui de 2006 affiche une amélioration nette d'environ 38 millions de francs. Cette évolution favorable résulte, notamment, de l'introduction au 1^{er} janvier 2006 des nouvelles péréquations intercommunales pour environ 26 millions de francs, de la poursuite du programme interne de recherches d'économies dit «Prestations 2004» pour environ 11 millions de francs, ainsi qu'un rendement accru des recettes fiscales pour quelque 10 millions de francs. En sens opposé, la Municipalité relève que deux secteurs en particulier, savoir la Petite enfance et la Sécurité, se voient attribuer des moyens supplémentaires, lesquels compensent partiellement les améliorations précitées. De plus, l'entrée en fonction de TRIDEL (environ 5 millions) et la deuxième tranche patronale de l'assainissement de la Caisse de pensions (environ 3 millions) pèsent également négativement.

Péréquations

S'agissant des nouvelles péréquations intercommunales adoptées le 28 juin 2005 par le Parlement vaudois, on peut les résumer de la manière suivante:

- 1. création d'un fonds de péréquation direct horizontal auquel les communes verseront chaque année l'équivalent du rendement de treize points d'impôt. Ce rendement communal du point d'impôt prend en considération:
 - a. pour les personnes physiques: l'impôt sur le revenu et la fortune, l'impôt sur le bénéfice et les prestations en capital, l'impôt spécial affecté, l'impôt personnel, l'impôt spécial des étrangers et l'impôt à la source;
 - b. pour les personnes morales: l'impôt sur le bénéfice et le capital et l'impôt complémentaire sur les immeubles;
 - c. l'impôt foncier.
- 2. Quatre points d'impôt sont prélevés sur le fonds pour aider les communes dont les coûts réels:
 - des transports (publics, routiers et scolaires) dépassent l'équivalent de huit points de leur impôt communal,
 - d'entretien des forêts dépassent l'équivalent d'un point de leur impôt communal.

Dans la mesure des moyens disponibles, les dépassements constatés seront pris en charge à raison de 75% par le fonds de péréquation.

- 3. Après un éventuel nouveau prélèvement pour limiter l'effort de péréquation et/ou, la charge fiscale maximale de certaines communes, le solde du fonds sera distribué aux communes en fonction de leur classification.
- 4. La contribution des communes aux charges sociales cantonales (facture sociale) est également répartie entre les communes en fonction de leur classification.

En ce qui concerne cette classification, nouvellement établie, elle repose sur les trois critères ci-après:

- a. effort fiscal: rapport existant entre, d'une part, l'impôt et certaines taxes communales et, d'autre part, l'impôt cantonal;
- capacité financière: montant des recettes communales moyennes perçues par habitant, au taux d'imposition moyen des communes et montant par habitant des recettes conjoncturelles;
- c. population communale.

Ces critères sont pris en considération dans une proportion de respectivement 3/10, 5/10 et 2/10 pour définir la classe allouée à chaque commune. La classification est fixée selon une échelle allant de 0 à 20 et au dixième de point. Il en résulte une nette amélioration (effet de lissage) en regard de l'ancienne pratique qui admettait une progression par palier.

Bien qu'en nette amélioration par rapport à ce qui a prévalu jusqu'ici, le critère de population n'est pas encore pleinement satisfaisant pour Lausanne, dans la mesure où la note maximum de 20 est déjà atteinte avec 31'000 habitants.

Par l'adoption de la nouvelle péréquation intercommunale par le Grand Conseil vaudois en juin 2005, la Municipalité estime avoir été partiellement entendue dans ses revendications pour une meilleure prise en considération de ses charges spécifiques de ville-centre. Le modèle de péréquation récemment adopté améliore la situation de Lausanne en ce qui concerne les transports (publics, routiers et scolaires) et les dépenses sociales. En revanche, elle n'a aucune incidence sur les charges liées aux activités culturelles et sportives, domaines dans lesquels le cercle des bénéficiaires déborde largement le strict territoire communal.

Les chiffres inscrits au budget 2006, tant pour la péréquation que pour le remboursement des charges excessives (transports et forêts) que pour la facture sociale résultent des dernières simulations établies par l'Etat de Vaud à partir des chiffres comptables les plus récents. Dès lors que les chiffres finaux seront calculés sur la base des comptes de l'année 2006, il faudra attendre le milieu de l'année 2007 pour connaître l'impact exact de l'introduction du nouveau système péréquatif.

Action sociale vaudoise

En application de la récente Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) et de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), les frais de fonctionnement des organes chargés d'appliquer la LASV nécessaires à la délivrance des prestations prévues par cette loi sont imputés à la facture sociale. En d'autres termes, le coût des unités du Service social de Lausanne qui relèvent d'un centre social régional standard est en principe remboursé par l'Etat de Vaud.

Programme d'économies

L'analyse interne du fonctionnement des services communaux s'est poursuivie et de nombreuses propositions d'améliorations ont été examinées. Tandis que le gain net apporté par cette opération était évalué à 6,5 millions au budget 2005, c'est une diminution complémentaire des coûts nets d'environ 11 millions de francs qui est constatée au budget 2006. D'autres améliorations interviendront encore en 2007 et en 2008.

Pour clore ce chapitre, la Municipalité précise que quelques projets en cours de réflexion au niveau cantonal n'ont pas été intégrés au budget 2006 dès lors qu'ils nécessitaient encore des prises de décision par le Parlement vaudois. Citons notamment le projet de loi sur l'accueil de jour des enfants, le nouveau report de charges cantonales sur les communes souhaité par le Conseil d'Etat et la réalisation du projet «Police 2000».

3. Modifications structurelles

Par rapport au budget 2005, le budget 2006 enregistre les modifications de structure suivantes:

- ⇒ à «Administration générale et finances», le Service des impôts, de la caisse et du contentieux (1910) a été fusionné avec le Service financier (1900) sous l'appellation et la numérotation de ce dernier;
- ⇒ «Sécurité publique» voit son Service des pompes funèbres officielles (2900) disparaître suite à son intégration en qualité de subdivision au sein du Service de secours et d'incendie (2503);
- ⇒ au Service d'assainissement de la Direction des travaux, l'incinération des déchets sera assurée, dès le 1er janvier 2006, par TRIDEL SA. Il en résulte un transfert de charges avec la création d'un nouveau sous-centre budgétaire 4604 «Incinération des déchets» regroupant les dépenses faites par la Ville dans le cadre de son mandat d'exploitation. Les frais d'incinération facturés par TRIDEL SA pour les déchets lausannois figurent également dans ledit sous-centre. Le sous-centre 4601 «Ramassage et tri des déchets» ne concerne dorénavant que la collecte et le recyclage des déchets (CROM), le traitement des huiles (ITHU), le centre collecteur des sous-produits animaux (CCSPA) et la sensibilisation;
- ⇒ à «Sécurité sociale et environnement», le Service du travail Lausanne a créé un nouveau sous-centre budgétaire 6404 intitulé «Emplois temporaires subventionnés (ETSL)» regroupant les charges et revenus liés à cette activité, qui étaient précédemment gérés par le biais de comptes courants au bilan.

4. Budget de fonctionnement de 2006

Voici en résumé la comparaison des budgets de fonctionnement de 2006 et de 2005, classés par nature de charges et de revenus:

Résultat global	Budget 2006	Budget 2005	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Charges	1'477'762'700	1'397'384'100	80'378'600	5.8
Revenus	1'473'544'900	1'355'023'900	118'521'000	8.7
Excédent de charges	4'217'800	42'360'200	-38'142'400	-90.0

Rés	sultat par catégorie	Budget 2006	Budget 2005	Ecarts (+/-)
		fr.	fr.	fr.	%
3	Charges	1'477'762'700	1'397'384'100	80'378'600	5.75
30	Charges de personnel	451'872'100	436'298'600	15'573'500	3.57
31	Biens, services et marchandises	397'930'500	383'718'300	14'212'200	3.70
32	Intérêts passifs	75'560'000	79'646'000	-4'086'000	-5.13
33	Amortissements	116'265'100	113'857'800	2'407'300	2.11
35	Dédommagements à des collectivités publiques	135'852'000	89'024'500	46'827'500	52.60
36	Subventions accordées	75'678'200	74'331'600	1'346'600	1.81
38	Attributions aux réserves	6'591'800	6'079'200	512'600	8.43
39	Imputations internes	218'013'000	214'428'100	3'584'900	1.67
4	Revenus	1'473'544'900	1'355'023'900	118'521'000	8.75
40	Impôts	402'220'000	392'250'000	9'970'000	2.54
41	Patentes, concessions	2'122'000	1'921'000	201'000	10.46
42	Revenus des biens	62'215'400	62'093'800	121'600	0.20
43	Taxes, ventes et prestations facturées	628'244'300	615'360'600	12'883'700	2.09
44	Part à des recettes sans affectation	2'500'000	3'000'000	-500'000	-16.67
45	Dédommagements de collectivités publiques	149'836'100	61'696'500	88'139'600	142.86
46	Subventions acquises	1'788'500	1'596'100	192'400	12.05
48	Prélèvements sur les réserves	6'605'600	2'677'800	3'927'800	146.68
49	Imputations internes	218'013'000	214'428'100	3'584'900	1.67
	RESULTAT				
	Excédent de charges	4'217'800	42'360'200	-38'142'400	-90.04

En complément aux données ci-avant, vous trouverez en annexes les tableaux suivants:

- A) Compte de fonctionnement par direction
- B) Compte de fonctionnement par nature (détaillé)
- C) Evolution du compte de fonctionnement de 1980 à 2006.

3 CHARGES

30 Charges de personnel

+15,6 mios ou +3,6%

	Budget 2006	5		Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%	
Administration générale et finances	39'519'200	41'811'400	-2'292'200	-5.5	
Sécurité publique	104'486'000	100'622'500	3'863'500	3.8	
Culture, sports, patrimoine	30'508'900	29'904'600	604'300	2.0	
Travaux	89'253'100	87'439'900	1'813'200	2.1	
Enfance, jeunesse et éducation	69'947'100	64'007'000	5'940'100	9.3	
Sécurité sociale et environnement	75'300'000	72'222'400	3'077'600	4.3	
Services industriels	55'857'800	53'290'800	2'567'000	4.8	
Sous-total	464'872'100	449'298'600	15'573'500	3.5	
Correctifs de la masse salariale	-13'000'000	-13'000'000	0	0.0	
Total	451'872'100	436'298'600	15'573'500	3.6	

Relevons que les chiffres du budget de 2006 ci-dessus tiennent compte notamment des éléments suivants :

- ⇒ Indexation de 1,56% au 1er janvier 2005
- ⇒ Augmentation des allocations de résidence
- ⇒ Nouvelle augmentation de la cotisation à la Caisse de pensions de 1%
- ⇒ Augmentations d'effectifs d'environ 50 EPT
- ⇒ Anticipation sur les économies de salaires : 13 millions de francs.

Les pourcentages figurant dans le tableau ci-dessus appellent les remarques suivantes:

Administration générale et Finances (-5,5%)

Ce taux est faussé par le fait qu'au budget 2005 les effets de la première augmentation de la cotisation à la Caisse de pensions (2,75 millions de francs) figuraient en un seul montant au Service du personnel dans l'attente d'une décision de votre Conseil. Dès le budget 2006, les charges sont réparties dans chaque service, d'où une aggravation artificielle d'environ 1% dans les autres directions par rapport au budget 2005. Sans cette opération, le taux de progression d'AGF s'élève à 1,2%.

Sécurité publique (+3,8%)

L'augmentation supérieure à la moyenne dans cette direction provient essentiellement de l'accroissement de l'effectif prévu au Corps de police.

Enfance, Jeunesse et Education (+9,3%)

La hausse, très supérieure à la moyenne, résulte principalement des accroissements d'effectifs au Service de la jeunesse et des loisirs – APEMS (+6 EPT), due à l'ouverture de deux nouveaux centres d'accueil, ainsi qu'à celui de la petite enfance (+28,3 EPT), suite notamment à la municipalisation du centre de vie enfantine de «La Cour des Miracles».

Sécurité sociale et Environnement (+4,3%)

Il convient ici de mettre en exergue l'accroissement d'effectif prévu au Service social (+13,5 EPT).

Services industriels (+4,8%)

Au Service du multimédia, la reprise d'activités confiées précédemment à des «providers» entraîne une augmentation d'effectif de 5,6 EPT qui explique la nette progression des charges enregistrées sous ce poste.

31 Biens, services et marchandises

+14,2 mios ou +3,7%

	Budget 2006	Budget 2005	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	12'666'300	11'778'400	887'900	7.5
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans les SI)	25'173'400	25'963'900	-790'500	-3.0
Marchandises	15'920'000	15'372'600	547'400	3.6
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	27'201'900	26'122'100	1'079'800	4.1
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	17'917'100	16'601'400	1'315'700	7.9
Honoraires et prestations de services	69'525'200	62'664'300	6'860'900	10.9
Autres dépenses en biens, services et marchandises	26'221'900	26'500'600	-278'700	-1.1
Sous-total Sous-total	194'625'800	185'003'300	9'622'500	5.2
Achats d'énergie par les SI	203'304'700	198'715'000	4'589'700	2.3
Total	397'930'500	383'718'300	14'212'200	3.7

Les achats d'énergie des Services industriels progressent modérément, soit de 4,6 millions de francs environ (+2,3%), augmentation résultant de la hausse des achats du Service du gaz et chauffage à distance (+11,3 millions), suite notamment à l'évolution du prix du gaz, augmentation partiellement compensée par des achats du Service de l'électricité (-6,7 millions) en régression tant au niveau des prix que des quantités.

Quant aux autres dépenses du chapitre, elles s'accroissent de quelque 9,6 millions de francs, soit de 5,2%. Il convient toutefois de relever que cette progression, qui peut paraître élevée, résulte principalement de facteurs techniques, tels que le report des acquisitions de petit matériel et de programmes informatiques (0,4 million) des «Autorisations d'achats» au budget de fonctionnement, la facturation dès 2006 de l'incinération des déchets par TRIDEL et l'intégration des ETSL (emplois temporaires subventionnés) dans le budget (2,1 millions). Abstraction faite de ces différents facteurs, la progression des charges est très faible, les dépenses nouvelles résultant notamment du développement de l'accueil d'enfants (garderies, APEMS) et de l'alimentation du crédit-retraite des sapeurs-pompiers ayant pu être absorbées grâce aux économies résultant de la démarche «Prestations 2004», qui déploiera des effets supplémentaires en 2006.

Ainsi, les principaux écarts que l'on peut mettre en exergue sont les suivants (en millions de francs):

311	Achat d'installations aux SI	+ 0,4
311	Acquisition de matériel et de programmes informatiques	+ 0,4
314	Démontage de la cheminée de l'UIOM	+ 0,3
315	Entretien des canalisations d'eauservice (ruptures de conduites)	+ 0,2
315	Entretien des installations des SI	+ 0,7
316	Intégration des loyers des ETSL	+ 0,7
316	Loyers des garderies	+ 0,2
316	Maintenance Star-Magesi et Star-Multi	+ 0,5
317	Intégration des déplacements et débours relatifs aux ETSL	+ 0,2
318	Accueil d'enfants	+ 0,6
318	Frais d'emprunts	-0.7
318	Assainissement – Démarrage de TRIDEL (net)	+ 4,9
318	Intégration des prestations de services relatives aux ETSL	+ 0,7
319	Secrétariat municipal – Elections communales	+ 0,3
319	Attribution à la provision pour le crédit-retraite des sapeurs-pompiers	+ 1,0

32 Intérêts passifs -4,1 mios ou -5,1 %

Malgré l'accroissement de l'endettement prévu pour les années 2005 et 2006, les charges d'intérêts diminuent une nouvelle fois grâce à l'arrivée à échéance pendant cette période d'emprunts comportant des taux plus élevés que ceux prévus pour le renouvellement.

33 Amortissements +2,4 mios ou +2,1%

	Budget 2006	Budget 2005	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Remises, défalcations et moins-values d'impôts	5'000'000	5'000'000	0	0.0
Autres pertes, défalcations et moins-values	1'596'500	1'726'700	-130'200	-7.5
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	68'981'600	67'975'100	1'006'500	1.5
Amortissements du patrimoine administratif des SI	40'687'000	39'156'000	1'531'000	3.9
Total	116'265'100	113'857'800	2'407'300	2.1

On peut mettre en évidence sous ce poste l'amortissement des nouveaux crédits suivants: système d'information des ressources humaines – phase II (0,6 million); rénovations et extensions du réseau d'eau potable (0,7 million); acquisition d'un PGI /SAP (1 million).

35 Dédommagements à des collectivités publiques

+46,8 mios ou +52,6%

	Budget 2006	Budget 2005	Ecarts (+/-)
_	fr.	fr.	fr.	%
Attribution au fonds de péréquation intercommunal	56'255'000	0	56'255'000	-
Participation à des entreprises de transports	35'000'000	34'300'000	700'000	2.0
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	1'500'000	1'700'000	-200'000	-11.8
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	469'000	465'000	4'000	0.9
Facture sociale	36'100'000	45'000'000	-8'900'000	-19.8
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	5'900'000	6'117'000	-217'000	-3.5
Participation aux mesures actives du travail	0	770'000	-770'000	-100.0
Autres dédommagements	628'000	672'500	-44'500	-6.6
Total	135'852'000	89'024'500	46'827'500	52.6

Ainsi que relevé dans le préambule, l'entrée en vigueur au 01.01.2006 des nouvelles péréquations intercommunales va bouleverser les chapitres 35 et 45 du budget des communes vaudoises. Pour Lausanne, les effets principaux intégrés dans les chiffres de 2006 sont les suivants:

Rubrique		Aggravation	Amélioration
		(en millions	de francs)
1100.351	Attribution au fonds de péréquation intercommunal	56.3	
1100.451/	Accroissement de la contribution du fonds de péré-		53.4
4201.451	quation intercommunal (y compris compte routier et des transports)		20.0
1104.351	Diminution de la facture sociale		8.9
	Prise en charge par la "facture sociale" du coût standard du CSR (montant net évalué)		5.0
6401.351	Prise en charge par la "facture sociale" du coût des mesures actives du travail		0.8
		56.3	88.1
	Allègement net estimé	31.8	
	Total	88.1	88.1

36 Subventions accordées

+1,3 mio ou +1,8%

	Budget 2006	Budget 2005	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale et finances	3'649'000	3'429'000	220'000	6.4
Sécurité publique	58'800	64'800	-6'000	-9.3
Culture, sports, patrimoine	31'994'500	31'075'500	919'000	3.0
Enfance, jeunesse et éducation	19'720'500	19'362'400	358'100	1.8
Sécurité sociale et environnement	20'055'400	20'122'900	-67'500	-0.3
Services industriels	200'000	277'000	-77'000	-27.8
Total	75'678'200	74'331'600	1'346'600	1.8

Voici les variations principales intervenues entre le budget de 2005 et celui de 2006 (en millions de francs):

\Rightarrow	Aide au démarrage et à l'acquisition d'entreprises	+ 0,100
\Rightarrow	Béjart Ballet Lausanne	+ 0,150
\Rightarrow	Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E	+ 0,100
\Rightarrow	Festival BD-FIL	+ 0,250
\Rightarrow	Triathlon – Championnat du monde 2006	+ 0,200
\Rightarrow	Ecole de jazz et de musique actuelle (EJMA)	+ 0,120
\Rightarrow	FASL	+ 0,195
\Rightarrow	Association des centres d'Accueil de l'Enfance (ACAE)	-0.180
\Rightarrow	Association pour l'Entraide familiale (APEF)	+ 0,150
\Rightarrow	Point d'Eau Lausanne	+ 0,245
\Rightarrow	Allocation au logement	+ 0,310
\Rightarrow	Aide sociale lausannoise complémentaire	-0,400

38 Attributions aux réserves

+0,5 mio ou +8,4%

	Budget 2006	Budget 2005	Ecarts (+/-)
	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de péréquation des PFO	0	12'400	-12'400	-100.0
Fonds de renouvellement de l'équipement de la compostière	70'000	0	70'000	
Fonds de régularisation des loyers	1'000	1'000	0	0.0
Fonds du Service des eaux	1'548'800	1'548'800	0	0.0
Fonds des SI	4'972'000	4'517'000	455'000	10.1
Total	6'591'800	6'079'200	512'600	8.4

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire particulier.

39 Imputations internes

+3,6 mios ou +1,7%

La hausse enregistrée sous ce poste provient essentiellement des facturations internes de prestations à l'intérieur des Services industriels, du passage du Service social au régime «commercialisé» et de la facturation au Service immobilier de prestations entre la section «Gestion des immeubles» et celle relative aux immeubles du patrimoine administratif. Ces augmentations sont partiellement compensées par la diminution de la facturation des intérêts, suite à la baisse du taux interne à 4%.

4 REVENUS

40 Impôts

+10,0 mios ou +2,5%

	Budget 2006	Budget 2005	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Impôts sur le revenu et la fortune	270'000'000	267'000'000	3'000'000	1.1
Impôts sur le bénéfice et le capital	70'000'000	65'000'000	5'000'000	7.7
Impôts fonciers	29'000'000	29'000'000	0	0.0
Droits de mutations	7'500'000	7'000'000	500'000	7.1
Impôts sur les successions et les donations	20'000'000	19'000'000	1'000'000	5.3
Impôts sur la propriété et sur la dépense	5'720'000	5'250'000	470'000	9.0
Total	402'220'000	392'250'000	9'970'000	2.5

Impôts sur le revenu et la fortune

Une augmentation est attendue de la résorption progressive du retard de taxation engendré par le passage au système postnumerando.

Impôts sur le bénéfice et le capital

Les prévisions sont fondées sur les performances favorables du secteur «banques-assurances».

41 Patentes, concessions

+0,2 mio ou +10,5%

L'augmentation provient du Service d'urbanisme, qui a adapté sa prévision s'agissant des émoluments liés à l'octroi de permis de construire.

42 Revenus des biens

+0,1 mio ou +0,2%

	Budget 2006	Budget 2005	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Intérêts, prêts et participations	2'738'000	3'662'600	-924'600	-25.2
Revenu des immeubles du patrimoine financier	29'335'000	29'240'000	95'000	0.3
Revenu des biens du patrimoine administratif	29'408'300	28'633'600	774'700	2.7
Autres revenus	734'100	557'600	176'500	31.7
Total	62'215'400	62'093'800	121'600	0.2

La diminution des intérêts résulte d'une adaptation de la prévision (-1 million de francs) s'agissant des intérêts moratoires, les incidences du nouveau système de perception des impôts sur les dits intérêts ayant été surévalués pour les exercices 2004 et 2005.

L'adaptation de divers tarifs (anticipations du domaine public, inhumations, incinérations, etc.), l'extension des zones de parcage (macarons, P+R), de même que la mise en location de l'immeuble des Figuiers 28 expliquent l'essentiel de la hausse des revenus du patrimoine administratif.

Quant aux «Autres revenus», ils enregistrent à l'Office de la protection civile un prélèvement de 0,27 million de francs sur le fonds des contributions de remplacement pour les constructions de protection civile destiné à couvrir le remplacement urgent des circuits de distribution d'eau froide et d'eau chaude de l'abri des Bergières.

43 Taxes, ventes et prestations facturées

+16,7 mios ou +2,8%

	Budget 2006	Budget 2005	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services	105'206'500	97'988'200	7'218'300	7.4
Ventes diverses (sans les ventes d'énergie des SI	63'378'400	63'998'400	-620'000	-1.0
Frais facturés à des tiers, remboursements	8'781'700	12'628'100	-3'846'400	-30.5
Amendes	24'500'000	18'500'000	6'000'000	32.4
Autres contributions	16'715'700	24'375'900	-7'660'200	-31.4
Sous-total	218'582'300	217'490'600	1'091'700	0.5
Ventes d'énergie des SI	409'662'000	397'870'000	11'792'000	3.0
Total	628'244'300	615'360'600	12'883'700	2.1

Le produit des ventes des Services industriels est en progression par rapport au budget précédent de 11,8 millions de francs, alors que les achats (chapitre 31) augmentent de 4,6 millions de francs. Cette évolution s'explique principalement par un

accroissement des ventes de gaz de 9,5 millions de francs en raison de l'adaptation du prix du gaz, conséquence de l'augmentation du prix d'achat payé à Gaznat SA.

Cette rubrique enregistre par ailleurs les écarts suivants (en millions de francs):

434	Prestations facturées par le Service du personnel aux services commercialisés	+ 0,438
434	Prestations facturées par le Corps de police (hausse des tarifs et nouvelles prestations soumises à facturation)	+ 0,498
434	Prestations facturées par le Groupe sanitaire	+ 0,920
434	Taxes et prestations du Service d'assainissement (TRIDEL)	+ 1,836
434	Taxes et prestations d'eauservice (taxe de raccordement, travaux pour le compte de tiers)	+ 1,700
434	Accueil en milieu scolaire (accroissement du nombre de places offertes)	+ 0,185
434	Centres de vie enfantine (accroissement du nombre de places offertes)	+ 1,105
435	Ventes d'énergie du Service d'assainissement (fermeture de l'UIOM)	-2,369
436	Service du travail – Transfert de la participation du SECO et du Service de l'emploi au coût des ETSL dans le chapitre 45 (5,2 millions pour 2006)	-3,800
437	Amendes	+ 6,000
438	Prestations facturées par le Service d'électricité à des investissements	-1,693
439	Suppression des économies escomptées dans le cadre de «Prestations 2004» et de la politique de stationnement (intégrées dans les services concernés)	-5,498
439	Transfert des amendes de stationnement de la Commission de police du poste «Autres contributions» au poste «Amendes» (1,1 million pour 2006)	-0,788

44 Part à des recettes sans affectation

-0,5 mio ou -16,7%

Une baisse de la part à l'impôt sur les gains immobiliers de 0,5 million de francs est à prévoir compte tenu des résultats de ces dernières années et de la modification du barème dès le 01.01.2005.

45 Dédommagements de collectivités publiques

+88,1 mios ou +142,9%

	Budget 2006	Budget 2005	Ecarts (+/-)
	fr.	fr.	fr.	%
Total	149'836'100	61'696'500	88'139'600	142.9
Fonds de péréquation intercommunal	63'000'000	9'588'000	53'412'000	557.1
Contribution du fonds de péréquation inter- communal aux dépenses routières et de transport	20'000'000	0	20'000'000	-
Participations diverses aux frais de la section "secours et incendie"	7'441'200	7'308'200	133'000	1.8
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	1'457'500	1'968'200	-510'700	-25.9
Participation des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation	20'513'300	19'724'600	788'700	4.0
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	4'291'800	4'360'500	-68'700	-1.6
Participation aux frais d'hébergement d'ur- gence hivernal ainsi que des requérants d'asile frappés d'une non entrée en ma- tière (NEM)	0	1'100'800	-1'100'800	-100.0
Participation des collectivités publiques aux charges du Service social	15'210'000	6'461'300	8'748'700	135.4
Participation de la Confédération aux frais de l'Office régional de placement (ORP)	10'570'200	10'235'600	334'600	3.3
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6'381'300	0	6'381'300	
Autres dédommagements	970'800	949'300	21'500	2.3

Outre les éléments déjà évoqués dans le chapitre 35, liés à l'entrée en vigueur au 01.01.2006 des nouvelles péréquations intercommunales, il convient de relever les points suivants:

au Groupe sanitaire, la participation de l'Etat est en baisse de 0,51 million de francs suite à la diminution prévisible de l'excédent de charges en raison de la hausse des tarifs et du nombre des interventions;

au Secrétariat général de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, une recette de quelque 1,1 million de francs disparaît suite à la reprise par la FAREAS de l'hébergement des requérants d'asile frappés d'une non-entrée en matière.

48 Prélèvements sur les réserves

+3,9 mios ou +146,7%

	Budget 2006	Budget 2005	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	6'605'600	2'677'800	3'927'800	146.7
Fonds de régularisation des loyers	1'000	1'000	0	0.0
Fonds de péréquation de la STEP	304'600	376'800	-72'200	-19.2
Fonds des SI	6'300'000	2'300'000	4'000'000	173.9

Aux Services industriels, un prélèvement de 6,3 millions de francs a été prévu au Service du gaz et du chauffage à distance pour compenser partiellement la hausse du prix d'achat du gaz.

5. Plan des investissements pour les années 2006 et 2007

Ce plan est constitué par les trois chapitres suivants:

- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2006 et 2007, portant sur les crédits déjà votés (AI).
- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2006 et 2007, portant sur les crédits à voter d'ici la fin 2007, lesquels sont classés par ordre de priorité (AII).
- ⇒ Une liste pour mémoire des projets à présenter au-delà de l'an 2007.

* * * *

Voici la récapitulation des dépenses présumées d'investissements pour l'exercice 2006:

(en millions de francs)	Dépenses présumées			
	Sur crédits votés au 31.08.2005	Sur crédits à voter	Total	
Administration générale et finances	1.4	1.4	2.8	
Sécurité publique	1.3	3.0	4.3	
Culture, sports, patrimoine	17.8	10.2	28.0	
Travaux	17.7	30.7	48.4	
Enfance, jeunesse et éducation	6.3	8.4	14.7	
Sécurité sociale et environnement	0.7	0.5	1.2	
Services industriels	10.5	21.4	31.9	
Total du patrimoine administratif	55.7	75.6	131.3	
Patrimoine financier	1.0	1.0	2.0	
Total général	56.7	76.6	133.3	

Les principales dépenses prévues pour 2006 sont les suivantes:

	(en milliers de francs)
Ensemble des crédits-cadres (RECOLTE, voirie, collecteurs, parcs, eaux, gaz, électricité)	32'920
Construction d'un nouvel immeuble administratif au Flon	12'000
Programme d'entretien des immeubles des patrimoines administratif et financier	3'000
Nouveaux ateliers de signalisation routière du Service des routes et de la mobilité	2'200
Aménagement de l'avenue de Cour	2'300
m2 - Réaménagements des espaces publics et mesures d'accompagnement	5'500
Dérivation de la Louve (Tunnel Sébeillon-La Sallaz)	4'500
Réorganisation du nettoyage de la voirie	2'500
Aménagement du nouveau centre intercommunal de logistique de Malley	3'600
Remplacement de la chaudière du four 2 de la STEP	2'500
Réfection de la salle de gymnastique et assainissement du bâtiment du collège de Chailly	2'200
Extension du groupe scolaire de Vers-chez-les-Blanc	2'000
Création d'un centre de quartier et de rencontres à Chailly	2'000
Renouvellement partiel du réseau 50 kV	4'000

Précisons encore que les recettes d'investissements pour 2006 sont évaluées à 8,9 millions de francs et que les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif s'élèvent à 127,7 millions de francs compte tenu des demandes d'autorisations d'achats.

6. Evolution présumée de la situation financière en 2006

Pour estimer cette évolution, il convient d'abord de déterminer le volume d'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que les demandes d'achats de matériels et de logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériel. Enfin, l'opposition des deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la Commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

	Doit	Avoir
	(En millions d	e francs)
Excédent des charges de fonctionnement	4.2	
Amortissements		109.6
Attributions aux réserves		6.6
Prélèvements sur les réserves	6.6	
	10.8	116.2
Autofinancement	105.4	
	116.2	116.2
Investissements nets du patrimoine administratif (utilisation)		
	Doit (En millions d	Avoir
	·	e francs)
Dépenses brutes d'investissements	131.3	
Autorisations d'achats	5.2	
Subventions et recettes sur investissements	-	8.9
	136.5	8.9
Investissements nets		127.6
	136.5	136.5
Financement		
	Mios de francs	%
Investissements nets	127.6	100.0
./. Autofinancement	105.4	82.6
Insuffisance d'autofinancement ou emprunts nouveaux	22.2	17.4

L'insuffisance d'autofinancement de 22,2 millions de francs (patrimoine financier non compris) sera couverte par le recours à l'emprunt, tout comme les investissements du patrimoine financier, lesquels s'élèvent à 2 millions de francs.

7. Rémunération des membres de la Municipalité

La Loi sur les communes, à son article 29, dispose ce qui suit:

«Sur proposition de la municipalité, le conseil communal fixe les indemnités du syndic et des membres de la municipalité.

Sur proposition du bureau, il fixe celles des membres du conseil, du président et du secrétaire du conseil et, cas échéant, de l'huissier.

Cette décision est prise, en principe, une fois au moins par législature. ».

A teneur de la loi, une décision formelle doit être prise, l'octroi d'un crédit budgétaire autorisant le paiement des montants en cause n'étant pas suffisant. Pour ce qui concerne le Conseil communal, cette exigence a été remplie par la décision prise

le 21 janvier 2002 ¹. Pour la Municipalité, en revanche, la dernière décision remonte au 11 décembre 2001 ², soit à la législature écoulée. Une nouvelle décision doit donc être prise.

Les traitements annuels bruts fixés en décembre 2001 s'élevaient à Fr. 244'960. – pour le syndic et à Fr. 228'354. – pour les conseillers municipaux. Ils ont depuis lors été indexés au coût de la vie dans les mêmes proportions et selon les mêmes modalités que pour le personnel communal, passant de l'indice 101,1 à l'indice 104,43, pour s'établir aujourd'hui à Fr. 253'034.- pour le syndic et à Fr. 235'882.- pour les autres membres de la Municipalité. Cette dernière vous propose le statu quo, étant entendu que ces traitements bénéficieront des mêmes indexations que celles qui pourraient être accordées au personnel communal.

8. Conclusions

En vertu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis Nº 2005/64 de la Municipalité, du 22 septembre 2005; ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire; considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2006 comme il suit:

Charges 1'477'762'700 Revenus 1'473'544'900 Excédent des charges 4'217'800 Fr.

- 2. de prendre acte des dépenses d'investissements prévues pour 2006;
- 3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2006;
- 4. de fixer comme suit le traitement annuel brut des membres de la Municipalité, dès le 1er juillet 2006:

Fr. 253'034.-Syndic: Conseillers municipaux: Fr. 235'882.-

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Le secrétaire: Daniel Brélaz François Pasche

A. Compte de fonctionnement par direction Annexes:

- B. Compte de fonctionnement par nature
- C. Evolution du compte de fonctionnement (sans les imputations internes) de 1980 à 2006

Brochure du projet de budget de l'exercice 2006 Plan des investissements pour les années 2006 et 2007

¹BCC 2002, T. I, pp. 40-41.

²BCC, T. II, pp. 468-469.

 $^{^{3}}$ Base: juillet 2000 = 100.

1'386'309'291.96 1'386'309'291.96

1'397'384'100 1'397'384'100

1'477'762'700 1'477'762'700

ANNEXE A

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR DIRECTION

	BUDGET	DGET DE 2006	BUDGET DE 2005	DE 2005	COMPTES DE 2004	DE 2004
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES	272'621'700	546'069'000	232'315'300	483'436'100	241'113'591.53	472'464'053.69
SECURITE PUBLIQUE	. 124'221'700	006,991,89	118'511'900	61'918'400	137'794'070.25	77'154'295.55
CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE	125'269'000	55'520'600	122'323'800	22,666,600	121'791'735.40	52'509'505.27
TRAVAUX	191'545'500	150'543'900	184'764'000	137'435'200	162'657'675.24	125'268'302.52
ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION	154'408'400	36'718'400	146'420'200	34'210'800	138'721'304.79	32'202'723.10
SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	115'331'400	41'270'600	109'510'900	29'957'400	107'683'042.06	34'393'765.62
SERVICES INDUSTRIELS	494'365'000	575'255'500	483'538'000	555'399'400	476'547'872.69	554'257'737.12
TOTAUX	1'477'762'700	1'473'544'900	1'397'384'100	1'355'023'900	1'386'309'291.96	1'348'250'382.87
EXCEDENT DES CHARGES		4'217'800		42'360'200		38'058'909.09

Addenda

Ci-joint les annexes B et C du **préavis Nº 2005/64** relatif au budget 2006, dont l'impression, pour des raisons techniques, n'a pas fonctionné lors de l'édition initiale.

ANNEXE B

%

5.00

3.6

-5.0 -35.0 49.7 2.9 -8.9 3.2 7.8 -2.4 -1.8 0.0 -5.1 -3'400 -30'900 184'000 973,900 547'400 106,900 242'000 -4'000'000 -86,000 -4'086'000 15'573'500 0.784'700 720'800 3'857'800 -190'200 14'212'200 -86,000 3'799'200 972'900 '315'700 9,860,600 Ecart an budget Fr. 250'700 -520'700 précédent 80,378,600 Budget 2006 12'070'100 15,560,000 75'400'000 228'478'100 15'920'000 15'131'800 17'917'100 2'617'100 69'525'200 23'604'800 160'000 Fr. 7'730'800 1'722'400 -13'000'000 2'963'100 1,477,762,700 451'872'100 754'800 376'729'000 34'600 23'035'700 53'084'900 1,779,900 397'930'500 9'703'200 BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES Entretien d'objets mobiliers et d'installations Déplacements, débours, dédommagements Achats d'objets mobiliers et d'installations **Fraitements** du personnel enseignant Cotisations aux assurances sociales Cotisations à la caisse de pensions Imprimés et fournitures de bureau CHARGES DE PERSONNEL Loyers et redevances d'utilisation Entretien des biens immobiliers Autres charges de personnel Impôts, taxes et frais divers Autres prestations de tiers Prestations à des retraités Eau, énergie et chauffage Rétribution des autorités Economie de personnel INTERETS DIVERS Autres intérêts passifs Assurance-accidents Intérêts des dettes Marchandises CHARGES [raitements Nature COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE 314 315 316 322 329 304 305 308 313 317 303 301 32 30 31 Budget 2005 246'000 Fr. 436'298'600 504'100 22'314'900 49'227'100 7'921'000 383'718'300 3'049'100 224'678'900 15'372'600 15'024'900 11'097'200 6'601'400 2'375'100 52'664'300 79'646'000 79'400'000 1'397'384'100 365'944'300 38,000 1'753'300 -13'000'000 8'729'300 24'125'500 1,595,900 Comptes 2004 Fr. 1'386'309'291.96 432'347'780.13 534'282.50 355'868'768.98 31'543.97 21'379'590.60 44'688'393.79 1,764,907.29 0.00 80'902'519.40 9'104'482.49 224'258'560.09 15'184'199.37 6'022'449.57 12'144'253.99 5'125'145.63 2'210'380.48 57'487'848.10 26'390'864.44 77'891'330.66 77'785'194.67 106'135.99 1'107'086.99 2'974'335.24 6'973'206.01

-2.8 11.2

3.7

1.7

3.6 0.7 8.8 7.9 10.2 10.9

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

46'802'500 52.8 25'000 6.7				
135'454'000 398'000	135'454'000 398'000	6'596'500 109'668'600 135'852'000 135'454'000 398'000	116'265'100 6'596'500 109'668'600 135'852'000 135'454'000 398'000	Fr. 116'265'100 6'596'500 109'668'600 135'852'000 135'454'000 398'000
Participation à des charges cantonales Participation à des charges de communes	DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES Participation à des charges cantonales Participation à des charges de communes	Pertes, défalcations, moins-values Amortissements du patrimoine administratif DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES Participation à des charges cantonales Participation à des charges de communes	AMORTISSEMENTS Pertes, défalcations, moins-values Amortissements du patrimoine administratif DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES Participation à des charges cantonales Participation à des charges de communes	AMORTISSEMENTS Pertes, défalcations, moins-values Amortissements du patrimoine administratif DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES Participation à des charges cantonales Participation à des charges de communes
351 352	35 351 352	330 331 35 351 352	33 330 331 35 351	33 330 331 35 35
88'651'500 373'000	89'024'500 88'651'500 373'000	6726700 107131100 89'024'500 88'651'500 373'000	6726700 107131100 89'024'500 88'651'500 373'000	Fr. 113'857'800 6'726'700 107'131'100 89'024'500 88'651'500 373'000
368'663.60	89'367'538.20 88'998'874.60 368'663.60	7051'159.40 104'360'119.65 89'367'538.20 88'998'874.60 368'663.60	7051'159.40 104'360'119.65 89'367'538.20 88'998'874.60 368'663.60	Fr. 111'411'279.05 7'051'159.40 104'360'119.65 89'367'538.20 88'998'874.60 368'663.60

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Ecart au budget précédent Fr %	x	9'970'000 2.5	3'000'000 1.1 5'000'000 7.7 0 0.0 500'000 7.1 1'000'000 5.3 470'000 9.0	201'000 10.5	201'000 10.5	121'600 0.2	-997'000 -39.7 -10'000 -33.3 95'000 0.3 176'500 31.7 82'400 7.3 7747'00 2.7 12'883'700 2.1 33'000 1.1 7218'300 7.4 11'172'000 2.4 -3'846'400 -30.5 6'000'000 32.4 -1'728'000 -26.3 -5'965'200 -40.4
Budget 2006	1.473'544'900	402,220,000	270'000'000 70'000'000 29'000'000 7'500'000 20'000'000	2'122'000	2.122.000	62'215'400	1'513'000 20'000 20'000 29'335'000 1'205'000 29'408'300 628'244'300 3'082'800 105'206'500 473'040'400 8781700 24'500'000 4'842'000 8799'900
Nature	REVENUS	IMPOTS	Impôts sur le revenu et la fortune Impôts sur le bénéfice et le capital Impôts fonciers Droits de mutation Impôts sur les successions et donations Impôts sur la propriété et sur la dépense	PATENTES, CONCESSIONS	Patentes, concessions	REVENUS DES BIENS	Intérêts moratoires et divers Revenus des capitaux du patrimoine financier Revenus des immeubles du patrimoine financier Plus-values, produits exceptionnels Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif Revenus des biens du patrimoine administratif TAXES, VENTES ET PRESTATIONS FACTUREES Emoluments administratifs Redevances et prestations facturées Ventes Dédommagements de tiers Amendes Prestations facturées aux crédits d'investissements Autres recettes
	4	40	400 401 404 404 405 406	41	410	42	421 424 424 427 427 431 431 431 432 436 436 438 438
Budget 2005	1'355'023'900	392'250'000	267'000'000 65'000'000 29'000'000 7'000'000 19'000'000 5'250'000	1'921'000	1'921'000	62'093'800	2'510'000 30'000 557'600 1'122'600 28'633'600 615'360'600 3'049'800 97'988'200 461'868'400 12'628'100 18'500'000 6'570'000
Comptes 2004	1'348'250'382.87	394'905'034.00	261'884'426.30 70'286'890.05 28'624'638.50 7'794'991.85 20'425'592.65 5'888'494.65	2'244'591.55	2'244'591.55	73'867'548.05	1'562'008.66 37'588.83 28'020'788.90 16'363'721.67 1'148759.13 26'734'680.86 600'420'129.39 3'167'643.90 95'590'171.45 455'828'669.60 14'056'719.33 17'574'420.36 5'116'669.86 9'085'834.89

-16.7 -16.7 142.9 14.8 200.4 -6.3 18.8 146.7 146.7 1.7 1.7 -38'142'400 -90.0 % 12.1 192'400 76'500 115'900 3'927'800 3'927'800 -500'000 88'139'600 Ē. -500'000 86'625'900 3'584'900 3'584'900 Ecart au budget précédent 1'875'700 -362'000 483'000 1'305'500 Budget 2006 Fr. 4'217'800 29'850'400 1'788'500 0.902.900 218'013'000 218'013'000 2'500'000 149'836'100 14'576'700 5'409'000 6'605'600 2'500'000 DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES PART A DES RECETTES SANS AFFECTATION PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES Participation de la Confédération aux charges Participation de communes aux charges Participation du Canton aux charges **EXCEDENT DE CHARGES** Subventions de la Confédération IMPUTATIONS INTERNES SUBVENTIONS ACQUISES Prélèvements sur les réserves Part à des recettes cantonales Subventions du Canton Imputations internes Autres subventions Nature COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE 441 450 451 452 460 461 469 480 490 44 45 49 46 48 214'428'100 42'360'200 Budget 2005 Ŧ. 1.596,100 2'677'800 3'000'000 3'000'000 61,696,500 12'701'000 406'500 1189'600 214'428'100 43'224'500 5'771'000 2'677'800 26.25 211'741'322.49 211'741'322.49 38,058,909.09 Comptes 2004 Fr. 58'112'910.62 40'778'179.48 2'385'316.24 2'203'908.23 2'369'622.30 2'369'622.30 12'092'822.84 5'241'908.30 568'112.35 '817'177.64 2'203'908.23

ANNEXE C

EVOLUTION DES CHARGES ET DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT (sans les imputations internes)

En millions de francs	Comptes 1980	Comptes 1990	Comptes 1995	Comptes 2 0 0 0	Comptes 2 0 0 3	Comptes 2 0 0 4	Budget 2005	Budget 2006
CHARGES	482.8	862.4	1.040.6	1'131.7	1,267.0	1.174.6	1.182.9	1.259.7
Charges de personnel	173.7	291.0	365.8	385.5	436.7	432.4	436.3	451.9
Biens, services et marchandises	131.4	259.0	300.7	327.4	386.9	380.9	383.7	397.9
Intérêts passifs	37.0	44.6	87.2	92.3	9.08	77.9	9.62	75.5
Amortissements	71.1	112.0	0.86	109.7	108.6	111.4	113.9	116.3
Dédommagements à des collectivités publiques	37.4	76.1	114.5	136.6	174.4	89.4	89.0	135.8
Subventions accordées	26.3	70.0	61.2	65.4	74.3	74.5	74.3	75.7
Attributions aux réserves	5.9	6.7	13.2	14.8	5.5	8.1	6.1	9.9
REVENUS	485.5	830.1	8.086	1.089.7	1'153.2	1'136.5	1'140.6	1,255.5
Impôts	226.4	360.9	402.7	426.9	422.8	394.9	392.2	402.2
Patentes, concessions	2.0	2.8	3.1	3.2	1.7	2.2	1.9	2.1
Revenus des biens	31.6	39.5	49.5	58.5	77.0	73.9	62.1	62.2
Contributions diverses	198.3	322.8	471.2	511.4	585.7	600.4	615.4	628.3
Part à des recettes sans affectation	4.0	9.6	5.1	3.4	3.6	2.4	3.0	2.5
Dédommagements de collectivités publiques	16.1	32.0	24.8	44.4	59.1	58.1	61.7	149.8
Subventions acquises	6.9	1.5	15.2	4.2	2.7	2.4	1.6	1.8
Prélèvements aux réserves	0.2	61.0	9.2	37.7	9.0	2.2	2.7	9.9
	1	;	,	;	•		;	•
EXCEDENT DE CHARGES	-2.7	32.3	29.8	42.0	113.8	38.1	42.3	4.2
AUTOFINANCEMENT DEGAGE PAR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	95.9	23.9	36.7	37.0	-37.9	61.8	68.2	105.4

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des finances

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Le président: – Voici comment nous allons procéder pour l'examen de ce budget. Je vais demander au président de la Commission des finances de lire la partie générale de son rapport. J'ouvrirai ensuite une discussion générale puis prendrai le budget direction par direction, en demandant le rapport de la Commission. J'ouvrirai la discussion sur chaque service. Si certains d'entre vous désirent déposer des amendements, je leur demande de préciser le numéro de la rubrique sur laquelle porte leur amendement, afin que la discussion soit tout à fait claire. En l'absence de cette précision, je les renverrai afin qu'ils la mettent en place. Nous voterons d'éventuels amendements, je demanderai les déterminations de la commission, et nous voterons sur la direction. Une discussion générale finale sera ouverte. Nous passerons ensuite à l'examen du Plan des investissements, des traitements de la Municipalité, et enfin je vous ferai voter les conclusions, ce soir encore j'espère. Mais, si la discussion se prolonge, nous la clorons demain soir.

Je donne donc la parole au président de la Commission des finances pour qu'il nous lise la partie générale de son rapport.

Rapport de M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: –

Généralités

Le budget de fonctionnement de la Commune de Lausanne pour l'exercice 2006 présente un excédent de charges de Fr. 4,217 millions. Les charges s'élèvent à Fr. 1'477'762'700.— et les revenus à Fr. 1'473'544'900.—.

Ce budget montre une nette amélioration, soit de Fr. 38 millions en comparaison du budget 2005 et de Fr. 34 millions par rapport aux comptes 2004. Une telle situation ne s'était pas retrouvée depuis 1981. Cette amélioration s'explique principalement par le résultat de Prestations 2004 et ensuite par les nouvelles péréquations intercommunales pour lesquelles notre Exécutif a dû parfois fortement négocier.

Considérations générales

Nous pouvons constater que la Municipalité a établi ce budget au plus près de sa conscience, mais la réalité pourrait être bien différente, en particulier en fonction de la redistribution de la péréquation financière intercommunale. Les montants pris en compte, donnés par le Canton, sont de Fr. 56 millions de charges pour Fr. 83 millions de recettes. Le montant définitif ne sera pas connu avant le deuxième semestre 2007! Ce n'est donc que pour le budget 2008 au

plus tôt que nous pourrons budgéter des montants proches de la réalité.

Le risque d'un report de charges du Canton plane toujours sur les Communes. Pour notre Ville, il pourrait péjorer le budget de Fr. 4,6 millions environ. En contrepartie, l'adoption de la nouvelle Loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) pourrait laisser prévoir une recette d'environ Fr. 3 millions.

Budget de fonctionnement

Charges

Les charges prévues sont en augmentation de Fr. 80'378'600.—, soit 5,8%.

- 30: Charges de personnel (30,6% des charges) représentent 19,4% des augmentations des charges du budget. Malgré les diminutions de personnel (Prestations 2004) de 40 ETP, il y a une augmentation réelle de 50 ETP: petite enfance, service social, multimédia, police, pompiers. L'indexation annuelle 2005, ainsi que l'augmentation des cotisations à la Caisse de pensions expliquent principalement le solde de l'augmentation.
- 31: Biens, services et marchandises (26,9% des charges) représentent 17,7% des augmentations des charges du budget. Cette augmentation est due en particulier à des facteurs techniques tels que la facturation de l'incinération des déchets par Tridel et l'intégration dans le budget des emplois temporaires subventionnés. Excepté ces changements, ces charges n'augmentent que très faiblement.
- 32: Intérêts passifs (5,1% des charges du budget) diminuent de 5,1% l'augmentation des charges. Le renouvellement d'emprunts à un taux plus faible permet à nouveau de diminuer ce poste.
- 33: Amortissements (7,9% des charges du budget) représentent 3% de l'augmentation des charges. Pas de remarques particulières.
- 35: Dédommagements à des collectivités publiques (9,2% des charges du budget) représentent 58,3% de l'augmentation des charges. Due à la nouvelle péréquation intercommunale, cette augmentation est largement compensée par le compte 45. Dédommagements de collectivités publiques.
- 36: Subventions accordées (5,1% des charges du budget) représentent 1,7% de l'augmentation des charges. Relevons notamment l'aide au démarrage et à l'acquisition d'entreprises et le festival BD-FIL. Nous pouvons relever une rigueur de la Municipalité pour l'octroi de subventions: elle n'hésite pas à diminuer momentanément une subvention lorsque le bénéficiaire peut s'en passer.
- 38: Attributions aux réserves (0,4% des charges du budget) représentent 0,6% de l'augmentation des charges. Pas de remarques particulières.

39: Imputations internes (14,8% des charges du budget) représentent 4,5% de l'augmentation des charges. Pas de remarques particulières.

Revenus

Les revenus prévus sont en augmentation de Fr. 118'521'000.—, soit 8,7%.

40: Impôts (27,3% des revenus) représentent 8,4% de l'augmentation des revenus. Cette augmentation est fondée essentiellement sur le rattrapage des taxations d'impôts personnes physiques ainsi que sur une amélioration du secteur «banques-assurances». Notons que le rattrapage des personnes physiques ne sera pas permanent et qu'il y aura bientôt une stabilisation!

41: Patentes, concessions (0,1% des revenus) 0,2% de l'augmentation des revenus. Pas de remarques particulières.

42: Revenus des biens (4,2% des revenus) 0,1% de l'augmentation des revenus. Pas de remarques particulières.

43: Taxes, ventes et prestations facturées (42,6% des revenus) 10,9% de l'augmentation des revenus. L'augmentation des quantités vendues et du prix du gaz ainsi qu'une augmentation des amendes expliquent essentiellement ces hausses de revenus.

44: Part à des recettes sans affectations (0,2% des revenus) diminution de 0,4% des revenus. Pas de remarques particulières.

45: Dédommagements de collectivités publiques (10,2% des revenus) 74,4% de l'augmentation des revenus. Comme vu aux charges, il s'agit essentiellement du résultat de la nouvelle péréquation financière: Fr. 46,3 millions à titre de revenu de la péréquation directe et Fr. 36,7 millions pour le plafonnement des dépenses de transports. En outre, cette rubrique enregistre une augmentation de la prise en charge des dépenses du Service social ainsi que des emplois temporaires subventionnés.

48: Prélèvements sur les réserves (0,4% des revenus) 3,3% de l'augmentation des revenus. Afin de diminuer la hausse du prix du gaz et du chauffage à distance il a été prévu de prélever sur le fonds de réserve. Notons que si la hausse persiste, il faudra alors la répercuter directement sur le prix de vente!

Le président: — Merci, Monsieur le Président. J'ouvre donc une discussion générale sur ce budget.

Discussion générale

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Je serai court dans ce débat d'entrée en matière.

Court pour vous dire que le groupe socialiste est satisfait du budget 2006. Nous sommes proches de l'équilibre, puisque le déficit prévu ne se situe qu'à 0,3% des dépenses. Autrement dit, 99,7% des charges sont couvertes par les recettes. Nous avons par ailleurs une couverture des investissements élevée, de 83%. Ce taux est positif pour une collectivité publique. On s'assure que l'endettement correspond à des dépenses rentables pour la collectivité, qui s'y retrouvera grâce à ces investissements importants largement couverts.

Les Socialistes se félicitent par ailleurs que le niveau de l'investissement reste élevé, au-dessus des Fr. 100 millions, preuve que la majorité est soucieuse de maintenir à niveau l'équipement en infrastructures de notre cité. Les efforts de notre Municipalité, de sa majorité, portent leurs fruits. Je tiens à souligner ici leur engagement en faveur d'une reconnaissance cantonale des tâches de Ville centre, grâce au nouveau système péréquatif. La récompense de ce travail atteint le chiffre de Fr. 27 millions nets.

Je tiens aussi ici à souligner le sens des responsabilités de nos Autorités, au travers d'une démarche Prestations 2004 qui provoque beaucoup d'économies. Elle représente aussi, il faut s'en rappeler, l'équivalent de 122 postes de moins au sein de l'Administration, pour plus de 150 personnes touchées et un montant d'économies appréciable. Je tiens à souligner ici l'effort important réalisé par le personnel communal qui supporte le poids de ces mesures. Qu'il en soit ici officiellement remercié.

Ces efforts ont permis de maîtriser l'évolution des charges. En effet, l'effectif du personnel n'augmente que dans le Corps de police (pour respecter un préavis voté ici il y a deux ou trois ans¹), en matière de petite enfance et d'APEMS – objets qui nous préoccupent au plus haut point, au sein du groupe socialiste et de l'ensemble de la gauche, je crois – et au Service social, dont une partie des tâches seront cofinancées par le Canton par la facture sociale.

Relevons aussi la conjoncture qui semble s'améliorer: les indicateurs passent au vert, progressivement, et on pourrait imaginer que le budget communal en profite par le biais des recettes fiscales. On ne peut que se réjouir de cette évolution qui devrait, on l'espère, conduire à une diminution progressive du chômage.

Vous l'avez compris, nous voterons ce budget. Au niveau des amendements, cependant, le groupe socialiste en proposera un tout à l'heure, et nous le ferons au nom de la majorité rose-rouge-verte de ce Conseil. Nous croyons savoir qu'il y en aura deux autres. Nous reviendrons à chaque fois à la tribune pour expliquer notre position. Si ces trois amendements connus devaient passer, le budget de dépenses augmenterait de 0,01% environ, soit – je traduis – 1 pour 10'000. Cette somme, modeste, ne devrait pas effrayer certains membres de ce Conseil.

¹BCC 2002, T. I, pp. 186 ss.

C'est pourquoi, en l'absence, toujours possible, de modifications qui, à l'inverse, péjoreraient alors gravement ce budget, nous vous invitons donc à le voter avec nous. C'est un budget responsable, c'est un budget équilibré, c'est un budget engagé, c'est un budget respectueux de la majorité des intérêts des Lausannoises et des Lausannois.

M. Marc Vuilleumier (POP): — Le POP & Gauche en mouvement constate avec une certaine satisfaction que la Municipalité propose un budget ne présentant qu'un léger déficit. Selon toute vraisemblance, il aboutira à la fin 2006 à des comptes légèrement bénéficiaires, tout en maintenant une politique active dans le domaine de la petite enfance et une politique d'investissements digne de ce nom.

Le POP fait un constat, pose une question, fait trois propositions.

Le constat. Le POP a toujours affirmé que l'équilibre des finances publiques était avant tout un problème de recettes nouvelles et un peu d'économies. La Municipalité, en l'occurrence, en donne une confirmation éclatante. Au chapitre des recettes, Fr. 26 millions de plus au niveau de la péréquation, Fr. 10 millions de plus de recettes fiscales, Fr. 11 millions de moins au niveau des économies liées à Prestations 2004. Le rapport trois quarts de recettes nouvelles, un quart d'économies paraît plus réaliste et plus crédible que le quasi tout à l'économie que défendent certains dans ce canton.

La question. A qui doit bénéficier cette amélioration? Le POP & Gauche en mouvement a vite répondu à cette question: cette situation doit profiter à ceux qui ont besoin de solidarité, aux économiquement faibles et aux milieux populaires.

Les propositions. POP & Gauche en mouvement a suggéré trois amendements essentiels, qui seront présentés, comme cela a été dit, par divers représentants de la majorité roserouge-verte. Ils touchent, précisément, au domaine de la solidarité, des droits acquis en faveur des économiquement faibles et des milieux populaires. Le POP, au nom de la solidarité, soutiendra l'amendement demandant la restauration de tous les bons de transport pour les handicapés. Au nom du service public, qui ne doit pas se mercantiliser davantage, le POP proposera un amendement pour l'instauration de la gratuité des piscines de quartier. Et enfin, au nom des droits acquis en faveur des pauvres, il déposera un amendement demandant le retour à la gratuité complète du téléréseau pour les Lausannois au bénéfice des prestations complémentaires.

L'acceptation de ces trois amendements améliorerait le budget. Ils sont financièrement indolores, cela a été dit. Je donne même davantage de précisions: c'est 0,014% du budget. En revanche, politiquement, ils sont à notre sens très importants. Ils sont un signe, certes modeste mais un signe quand même, en faveur des gens qui ont besoin de notre solidarité. Du sort réservé à ces trois amendements

dépendra la position du POP & Gauche en mouvement quant à l'acceptation ou non de ce budget.

M. Claude Bonnard (Les Verts): — Avec un budget présentant Fr. 4,2 millions de déficit sur un total de Fr. 1,7 milliard de charges, il serait malvenu, après les années que nous venons de traverser, de ne pas manifester une certaine gratitude.

Gratitude envers la Municipalité qui s'est lancée depuis des mois dans un travail considérable de réévaluation des prestations fournies, afin de dégager soit des économies soit des nouveaux revenus. Gratitude envers nos représentants au Grand Conseil, municipaux ou non, qui ont contribué à ce que les nombreuses charges de la Ville centre qu'est Lausanne soient prises en compte par l'Etat, d'une manière ou d'une autre. Gratitude envers les collaborateurs de l'Administration communale qui ont voulu contribuer à cette amélioration. Certains ont un rôle clé dans le budget et je pense particulièrement au chef du Service financier et à son équipe, qui renouvellent les emprunts de la Ville avec beaucoup de talent. On doit à leur professionnalisme une économie considérable. Merci. Je n'exprime pas de gratitude envers les banquiers, car s'ils pouvaient faire des taux différents, ils ne se gêneraient pas. Mais c'est leur métier, semble-t-il.

Il reste encore à la Municipalité quelques travaux d'Hercule à entreprendre pour parachever Prestations 2004. Arrivera-t-on, après l'évaluation de la politique d'achat, ou après celle de l'informatique communale, à revenir dans les chiffres noirs? Ce sera peut-être pour un prochain budget, si tout va bien. De toute façon, l'amortissement de la dette sera long et difficile. Mais l'équilibre financier auquel nous tendons ce soir est déjà un objectif remarquable.

Un retour à l'équilibre financier est indispensable au développement durable de notre ville, et passe par des remises en question de ce que la Commune fournit comme prestations. Plusieurs choix sont critiquables, car ils portent atteinte à certains bénéficiaires. Mais ces derniers ne devraient-ils pas être contents, eux aussi, que leur ville sorte enfin des chiffres rouges?

On le sait, plusieurs amendements qui ont échoué en Commission des finances seront proposés à nouveau. Tous ne font pas l'unanimité du groupe des Verts. Le budget tel que proposé rencontre en revanche le support unanime de notre groupe et, espérons-le, celui de notre Conseil.

M. Yves-André Cavin (Rad.): — On l'a entendu, et ce n'est pas une surprise... Selon une partie de l'hémicycle de ce Conseil, le projet de budget 2006 est plus que réjouissant car il semble que l'on ait retrouvé la direction des chiffres équilibrés. Certes, on peut se réjouir de cette situation, mais il faut tout de même quelque peu nuancer ces propos.

En effet, si le résultat net n'excède pas Fr. 4,2 millions contre Fr. 38,1 millions pour le budget 2004, il est difficile

de croire que l'on ait réalisé des économies à cette hauteur. Ce résultat est largement inférieur à la marge d'erreur. Cependant, les chiffres favorables ne doivent pas nous inciter à pousser un cocorico, car il n'y a là aucun mérite et il est illusoire de croire à un miracle. Il s'agit bien plutôt de relever quelques effets, qualifiés de chanceux, en matière de non-dépenses: à hauteur de Fr. 11 millions, d'une part, pour le montant des intérêts de la dette, liés à des taux movens historiquement bas, et ce pour Fr. 4,1 millions. Quant aux Fr. 6,9 millions restants, on peut se demander d'où ils sortent. D'autre part, il faut relever des recettes plus généreuses. Si l'on fait abstraction des recettes fiscales, réajustées pour quelque Fr. 10 millions, certaines autres recettes semblent quelque peu gonflées, et l'on peut douter de leur fiabilité ou de leur véracité. Sans remettre en cause le principe de sincérité du budget, permettez-moi d'en relever quelques-unes, parmi lesquelles les amendes d'ordre: plus Fr. 4,5 millions ou 24,3 %. Lausannois, méfiezvous, la tolérance risque d'être de courte durée en 2006!

Les effets de la péréquation des Communes acceptée par le Grand Conseil en juin dernier nous sont favorables à hauteur de quelque Fr. 28 millions. L'objectif de ce montant est ambitieux, mais diabolique. Car il est basé sur une situation historique qui ne sera réajustée que dans deux ans en fonction des comptes réels arrêtés par les Communes. C'est surtout à ce moment-là que l'on pourra prendre pleinement en compte les effets réels de la péréquation. Au début du système, et en l'absence de références sur plusieurs années, on devrait en rester à une certaine prudence et demeurer dans des chiffres plus modestes plutôt que d'en considérer l'effet au montant plafond. Mais c'est tentant, c'est vrai. Après plusieurs années d'économies il devenait difficile, surtout à la veille d'une échéance électorale, d'accentuer encore l'examen des économies structurelles du côté des charges. La panacée était donc toute trouvée: en l'absence de nouvelles économies sur les charges, empressons-nous de majorer les recettes.

Ce montage financier est de bon aloi, mais le groupe LausannEnsemble² n'est pas tombé dans le panneau de ce toilettage politique. Au vu de cette situation particulière, mais tout de même favorable pour la Ville, il faut le relever, les membres de LausannEnsemble ne proposeront aucun amendement visant à modifier le budget. Ils l'accepteront tel que présenté par la Municipalité. Sans enthousiasme, et à la condition expresse qu'il en reste au résultat actuel et qu'il ne soit en aucun cas obéré par d'autres amendements tendant à rajouter, ici ou là, qui une subvention, qui un montant revenant sur la suppression d'une prestation jugée obsolète ou inutile par la Municipalité.

Il nous a paru intéressant de relever également que la marge d'autofinancement s'améliore. Cependant le décou-

vert devra à nouveau être comblé par le recours à l'emprunt et ceci à hauteur de Fr. 22,2 millions. Nous n'allons donc pas encore dans le sens d'une réduction de la dette.

Avant de conclure, encore quelques mots à propos des investissements. En effet, il y a quelques années, la Municipalité, toujours dans le souci de réduire la dette, avait fixé un plafond de l'ordre de Fr. 100 millions pour les investissements. Or pour 2006, la légère embellie de l'économie pourrait inciter à une certaine croissance de ceux-ci. Cependant, à hauteur de Fr. 133 millions – c'est-à-dire +33,3% – il semble que l'on n'ait pas la patience d'attendre une véritable confirmation de la reprise, et que l'on accentue fortement les dépenses. On croit à nouveau - je l'ai déjà évoqué il y a quatre ou cinq ans lors de l'examen de projets de budgets antérieurs – que parce qu'il y a une légère amélioration, il faut à nouveau surdimensionner les investissements. Certes, ces derniers font marcher l'économie et nos entreprises. Mais à Fr. 100 millions ils sont déjà conséquents comparés à ceux du Canton, qui sont de Fr. 200 millions environ. De surcroît, la hausse des taux d'intérêts – quasi effective à fin 2005 pour 0,25% et avec une prévision à la hausse pour le début de l'année 2006 – devrait nous conduire à une certaine prudence pour ne pas dire à la modestie. On devrait s'en tenir au plus près des Fr. 100 millions, effets des premières mesures complémentaires liées à la prochaine mise en service du m2 compris, et accorder plutôt la priorité à la réduction de la dette qui pèse toujours aussi lourdement sur les générations futures des Lausannois.

Le groupe LausannEnsemble votera donc le budget de fonctionnement 2006 avec Fr. 4,2 millions d'excédents de charges et vous invite à en faire de même, tout en attirant l'attention sur le fait qu'il n'acceptera aucune aggravation de ce montant. Dans ce dernier cas, il se réserve de sa décision.

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – Nous allons abondamment parler ce soir de chiffres. Derrière ces chiffres, il y a des hommes, des femmes, des projets, des aspirations qui, mis bout à bout, représentent toute l'orientation de la politique lausannoise pour l'année à venir.

Tout d'abord, le climat: il y a deux ans, le budget 2004 avait été débattu dans une ambiance extrêmement tendue. Passer du Palais de Rumine à l'Hôtel de Ville équivalait à quitter une manifestation à la Riponne pour en retrouver une à la Palud. Les déficits budgétés n'étaient de loin pas tempérés par les résultats des comptes, le taux de couverture de la Caisse de pensions n'atteignait pas 40% et l'ensemble des mesures proposées conduisait à des blocages entre la Municipalité et certaines associations de personnel. Le défi était de taille, et il y avait urgence. Il s'agissait de demander à chacune et à chacun de réaliser que les prestations octroyées à ce jour, et régulièrement réactualisées, ne le seraient plus forcément à l'avenir. Il s'agissait également, pour la Municipalité, d'écorner légèrement l'image valorisante d'excellent employeur qu'elle a eue jusqu'à ce jour et que globalement elle conserve. Il fallut

²Dénomination choisie par les partis radical, libéral et démocrate-chrétien en vue des élections communales de 2006. Elle n'a cependant pas d'existence institutionnelle dans le cadre de la législature actuelle, puisque l'appellation des groupes politiques siégeant au Conseil doit être identique à celle des listes officiellement déposées selon les dispositions de la LEDP.

demander un effort réel à tous les membres de l'Administration ainsi qu'à toutes les institutions aidées peu ou prou par la Ville en les incitant à un certain renoncement, sachant que l'intensité de l'effort demandé, même en quantité objective, est toujours ressenti subjectivement.

Aujourd'hui, avec un déficit budgété équivalent à un dixième de celui de l'année dernière, et ce malgré Fr. 80 millions de charges supplémentaires, nous pouvons légitimement saluer la tenue de cap de la Municipalité. Elle l'a concrétisée par une politique rigoureuse de toutes les directions, répercutée jour après jour auprès de tous les exécutants. Il ne s'agit rien de moins que de la mutation vers une culture d'entreprise et cette mutation commence à être porteuse d'espoir.

L'effort entrepris doit impérativement être poursuivi. N'oublions pas qu'après avoir réduit le déficit, il faudra équilibrer les comptes et arriver à dégager quelques bénéfices afin de commencer enfin à amortir la dette. Les taux ne resteront pas indéfiniment bas, et nous ne pouvons décemment pas hypothéquer durablement l'avenir de nos successeurs, quelles que soient les bonnes excuses relatives à la situation actuelle.

Concrètement, cela signifie que, la nature humaine étant ce qu'elle est – et on est parfois tellement humain à gauche – grande pourrait être la tentation de relâcher l'effort et de desserrer l'étreinte. L'effet serait dangereux et pourrait être néfaste. Il serait vraiment regrettable que ce budget, qui représente un investissement considérable en temps, en efforts, en compromis, en bonne volonté, risque de passer au forceps, avec une forte opposition, par la faute de quelques ajustements hautement symboliques qui n'auraient d'autre effet que d'approfondir le clivage entre les deux blocs de ce Conseil.

Notre groupe acceptera donc le budget tel que proposé, réservant toutefois son vote final au cas où des péjorations proposées en cours de route venaient à être acceptées.

M. Daniel Brélaz, syndic: -L'exercice auquel nous nous livrons ce soir intervient, comme souvent, juste après celui du Grand Conseil. Ce dernier a voté l'entrée en matière et j'ai entendu à cette occasion toutes les déclarations des groupes. L'un d'eux avait dressé un catalogue de l'impossible pour être sûr de ne pouvoir que dire non à la fin; les autres laissaient entendre qu'il fallait que ça reste, en gros, comme ça. Mais nulle part je n'ai entendu de groupe du Grand Conseil jouer l'équilibre de l'ensemble du budget sur un seul amendement dans un sens ou dans l'autre, comme on l'entend ce soir. Que cet amendement passe ou ne passe pas, je vous rappelle que tous ensemble, vous avez la responsabilité de gérer une ville. Et pas de prendre le risque de l'éventuelle non-gestion de celle-ci parce que quelque chose, à un poste qui pèse quelques milliers de francs sur 1,4 milliard, n'est pas tout à fait comme vous le voulez. J'espère, le cas échéant, que la maturité politique est suffisante dans ce Conseil, ce qui ne veut pas dire, bien

entendu, que la Municipalité ne soutient pas son budget. C'est un peu particulier d'entendre, d'entrée de cause, toutes sortes de messages, sur le ton «Si vous changez une virgule dans un sens ou dans l'autre, je mets le feu». Je vous assure qu'au Grand Conseil, où le déficit dépasse Fr. 50 millions, on n'en est pas là.

A propos de l'exercice de ce soir, je voudrais dire tout d'abord qu'il est très hasardeux d'inférer de ce budget des comptes bénéficiaires. Nous espérons qu'ils le seront, mais ils peuvent aussi être légèrement déficitaires. En effet, quelques inconnues persistent, notamment autour de la péréquation. Chiffrée à une valeur moyenne donnée par l'Etat, et non fantaisiste ou optimiste, la péréquation, a priori, aurait pu être ou pourrait être un peu meilleure ou un peu moins bonne. Mais l'écart ne peut être de Fr. 50 millions! Il peut atteindre quelques millions, au final moins de cinq, dans un sens ou dans l'autre.

Ensuite, en ce qui concerne l'équilibre, je suis heureux d'apprendre que l'augmentation des recettes fiscales due à la conjoncture et au post numerando fait partie du catalogue officiel des recettes nouvelles. Je vous assure, Monsieur Vuilleumier, que votre groupe au Grand Conseil est plus dur sur cette question des recettes nouvelles. Mais je suis très heureux que cette interprétation soit donnée parce qu'effectivement, c'est quand même une augmentation des revenus.

A qui doit bénéficier cette amélioration? C'est une vaste question. Nous devons pouvoir continuer à fournir le catalogue des prestations et nous ne vivons pas dans une société immobile. Nous sommes encore confrontés à un certain nombre de demandes ou à des réalisations en cours d'exécution dans le domaine des garderies; la facture sociale augmente encore, malgré le rééquilibrage consécutif à la péréquation, et elle continuera à croître ces prochaines années – sauf renversement conjoncturel que tout le monde souhaite; n'oublions pas non plus la fin de l'assainissement de la Caisse de pensions. Ce sont des coûts. A cela s'ajoutent les diverses motions déposées dans ce Conseil. Elles reçoivent parfois des réponses favorables de la Municipalité, sont souvent acceptées par une large majorité de conseillers, et de temps en temps par une majorité plus restreinte. Elles entraînent parfois des conséquences financières.

A l'inverse, avec Prestations 2004, entre le budget précédent et celui-ci, nous avons supprimé – c'est une première information que je donne à l'un d'entre vous – Fr. 11 millions. C'est donc une vraie économie. Dans les comparaisons, on peut tout faire porter à la péréquation et à une augmentation des amendes d'ordre. Il ne faut cependant pas oublier que ce budget intègre des charges spéciales. Ce sont d'abord les charges qui résultent de l'augmentation naturelle, voulue par ce Conseil communal, que nous réalisons dans le domaine des garderies, ou de la police. Leur ordre de grandeur est de Fr. 5 à 6 millions. L'entrée en vigueur de Tridel – ça n'arrive qu'une fois – budget à budget, s'élève à Fr. 5 millions. La deuxième tranche de

l'assainissement de la Caisse de pensions se monte à Fr. 3 millions. De nombreux petits exemples montrent entre Fr. 15 et 20 millions de charges nouvelles résultant des décisions prises par ce Conseil ou imposées par le renouvellement d'une installation. Cela ne concerne pas l'ensemble, comme pour l'usine d'incinération, qui va se produire une fois; mais ensuite il faut rester au niveau... Deux ou trois choses sont encore en route, notamment la troisième tranche d'assainissement de la Caisse de pensions, et ici ou là quelques projets que vous votez.

Nous ne vivons pas dans un monde figé. Avec Prestations 2004, nous partons du principe que certaines activités deviennent obsolètes, ou que nous pouvons faire des économies sur d'autres. A l'inverse, certains domaines demandent un effort supplémentaire à la collectivité. Et nous devons gérer tout cela.

Je me réjouis que vous ayez voté tout à l'heure à l'unanimité, tous préavis confondus, quelque Fr. 60 millions d'investissements; pour, quelques minutes plus tard, dire qu'on investit comme des fous. Cela montre que l'hémisphère gauche ne sait pas toujours ce que fait l'hémisphère droit, surtout s'il y a eu une pause entre deux. Néanmoins, je vous assure que nous gardons une enveloppe d'environ Fr. 100 millions. Cette année, sauf immense surprise en décembre, on sera en dessous de Fr. 90 millions alors que Fr. 125 à 130 millions ont été votés. C'est la situation à fin novembre. On ne sait pas ce qui se passe, mais de temps en temps, une année dépasse ce chiffre, pour toutes sortes de raisons, factures et autres. D'autre part, statistiquement, les services les mieux intentionnés n'arrivent jamais à aller tout à fait assez vite dans les dépenses. Pour de bonnes raisons: une opposition, un ennui, un rapporteur du Conseil qui met six mois ou une année pour rendre son rapport – ce qui est une manière extraordinairement efficace de supprimer un investissement, bien que ce ne soit pas toujours souhaitable... Enfin, pour trente-six mille bonnes ou mauvaises raisons, année après année, on a en moyenne 20 à 25% de moins que ce qui est prévu. Quand la Municipalité annonce Fr. 130 millions, elle pense environ 100. Trois fois sur quatre elle a raison, c'est même en dessous, et une fois sur quatre ça reste autour de 120 à 130. Mais sur quatre ans, ça tend à rester correct.

Il ne faut pas oublier que ce ne sont pas n'importe quels investissements. En ce moment la surpondération est majeure, conséquence des derniers effets de Tridel, avec notamment le centre de logistique de Malley, et de tout ce qui résulte du m2. On ne peut pas attendre 2012 ou 2015 pour faire les stations et l'aménagement tl et dire aux gens: «Le plan des investissements serait plus joli si on étalait les dépenses sur 7 ans que si on s'arrangeait pour que tout soit en service en même temps que l'institution.» D'ailleurs quand le débat se déroule sur l'objet lui-même, il n'y a en général pas de problème. Tout le monde reconnaît cette réalité. Lorsque à ce genre de réalisations s'ajoutent les extensions ordinaires qui, année après année, dépassent les Fr. 30 millions, la marge de manœuvre se restreint pour le reste.

Ces quelques raisons m'incitent à penser qu'on va rester autour de Fr. 100 millions d'investissements. Je réserve éventuellement une année – si tout se finit en même temps, ça peut être difficile – mais en moyenne sur plusieurs années, nous allons tenir ce cap.

Au nom de l'ensemble de la Municipalité, qui a dû faire un effort remarquable, collectif et de chacun de ses membres – puisque chacun défend les siens au Conseil communal, moi je défends tout le monde parce que c'est la réalité du travail que nous avons entrepris – je peux vous affirmer qu'il n'est pas prévu, parce qu'il commence à faire un peu plus beau, de relâcher l'effort. Ça ne sert à rien de redescendre près de zéro si c'est pour remonter à 60, pour ensuite redescendre, avec des coupes plus ou moins méchantes, de nouveau à zéro.

Quant aux aléas conjoncturels, la Municipalité n'y peut rien. Le début des années nonante, qui a montré l'envolée de la courbe des déficits, correspondait à une période où les taux d'intérêts sont tout à coup passés à quelque 7%, et où le Conseil avait voté Fr. 400 à 500 millions d'investissements. Il fallait les financer et, en outre, renouveler Fr. 300 millions. Comme l'emprunt de ces Fr. 300 millions avait été conclu autour de 4%, en un rien de temps on s'est «pris» Fr. 40 à 50 millions sur les intérêts. Ça explique une bonne partie de ce après quoi on a couru pendant dix ans, sans parler des problèmes conjoncturels.

D'une manière ou d'une autre, la Municipalité va poursuivre avec le même système: continuer à chercher ici ou là des recettes, quelques compensations au niveau cantonal (il reste encore deux ou trois domaines), moderniser raisonnablement l'Administration dans les secteurs où c'est possible. Ils n'en reste pas moins, parce que c'est la vie, que de nouveaux besoins continueront à apparaître dans certains domaines. Un Exécutif se doit de gérer le tout. Gérer le tout, cependant, n'est pas dire «Il fait beau», ouvrir largement les vannes puis se mettre sur le passage du fleuve qui va nous emporter, pour à nouveau maudire notre sort. Ce n'est pas l'intention de la Municipalité.

Je vous remercie donc de vos déclarations très favorables sur ce budget et j'espère qu'elles tiendront jusqu'à la fin de la soirée.

Le président: — Il n'y a plus de prise de parole dans cette discussion générale. Nous allons prendre direction par direction.

Première direction: Administration générale et Finances. Je demande au président de la Commission des finances de nous lire son rapport sur cette direction.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Rapport de M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: — Les charges de cette direction devraient représenter les

18,4% des charges communales – au budget 2005: 16,6%. Une précision: toutes les comparaisons sont entendues par rapport au budget 2005. Les revenus de cette direction devraient représenter 37,1% (budget 2005: 35,7%). Dans cette direction le Service des impôts et du contentieux a été fusionné avec le Service financier.

La sous-commission composée de M^{me} Diane Gilliard, 1^{re} vice-présidente, M. Claude Bonnard 2^e vice-président, et du président de la Commission des finances a obtenu de M. le syndic et des chefs de service de la direction toutes les réponses aux questions qu'elle a posées en complément des explications fournies dans la brochure.

Le président: — Je vais prendre cette direction service par service. S'il n'y a pas de prise de parole, le budget pour le service est réputé accepté. C'est le fonctionnement habituel, j'ai oublié de vous le préciser auparavant.

100 Autorités

110 Secrétariat municipal

120 Service du personnel

Discussion

M^{me} Diane Gilliard (POP): — Je ne vais pas déposer d'amendement, mais faire un commentaire, pour le débat politique. C'est vrai, le budget va mieux, grâce aux recettes notamment. Il faut le souligner puisque, depuis que la politique de droite en matière financière domine, l'habitude est prise de se focaliser uniquement sur les charges, vues comme seule variable d'ajustement. D'ailleurs M. Cavin, par exemple, vient de nous donner un cours dans ce style.

Le POP & Gauche en mouvement observe néanmoins que rien n'a été fait, malgré les recettes, pour alléger la charge qui pèse sur les employés communaux, surtout sur les plus bas salaires. Cela depuis le budget 2004, qui a vu notamment, entre autres mesures, ajouter deux classes supplémentaires sur le bas, creusant ainsi l'écart entre les plus bas et les plus hauts salaires des fonctionnaires communaux.

Le POP & Gauche en mouvement le dit depuis des années: la volonté obstinée des dominants d'appauvrir les collectivités publiques en les privant de ressources creuse des déficits qui sont surtout des gains juteux pour certains. Ceux qui voient leurs impôts réduits font des réserves, prêtent à l'Etat et encaissent le deuxième bénéfice que constituent les intérêts des emprunts, qui vient s'ajouter aux impôts économisés. D'ailleurs si la Ville décidait de cesser de payer les intérêts des dettes, il est fort probable que le déficit serait comblé. C'est provocateur? Oui. Mais cela ne paraît invraisemblable que parce que nous sommes tous soumis, certains malgré eux, d'autres avec joie, au dogme de l'accumulation incessante du capital, qui est la définition minimum du capitalisme. C'est exactement ce qui permet de transformer un déficit public en bénéfices privés.

Pour toutes ces raisons, ainsi que pour d'autres que je ne vais pas vous expliquer maintenant, le POP reviendra au début de l'année avec une motion pour tenter de corriger l'injustice qui pèse sur les plus faibles des membres du personnel communal.

M. Daniel Brélaz, syndic: - Deux remarques. Je vous rappelle que ce qui a été fait à l'époque ne l'a pas été n'importe comment. Cet effet existait essentiellement à l'engagement. Nous avions remarqué que, statistiquement, les conditions d'engagement à la Ville de Lausanne étaient nettement meilleures que ce qu'on trouvait partout ailleurs, ou à peu près. Je ne parle pas forcément de la suite de la carrière, mais bien de l'engagement. Cela entraînait un effet automatique: à personnel constant et à inflation nulle, le renouvellement statistique provoquait une augmentation automatique des charges de Fr. 3 millions par an. Pour toute personne qui connaît quelque chose à la statistique, ça veut dire que ce seul système tendait à augmenter les charges de la Ville de Fr. 50 millions sur dix à quinze ans. Nous sommes passés à un système qui reste bien plus généreux à l'engagement que la plupart des cas privés. C'est vrai, ce n'est pas le cas pour une ou deux professions, et nous avons procédé à des révisions; mais ça l'est pour la grande majorité des professions, où le même système était, en gros, neutre. Si on revient sur ce choix, si on va dans le sens préconisé par le POP, d'ici dix ans, sans rien faire et sans inflation, nous aurons de nouveau creusé un déficit de Fr. 50 millions. Ce sera à vous de choisir. C'est ce qu'on appelle un effet de levier, dans les systèmes financiers.

Pour le reste, bien du plaisir à ceux qui cessent de payer l'intérêt des dettes! Ça a déjà été tenté une ou deux fois dans l'histoire – et même par le Canton de Genève, dans les années trente. Mais ce n'était pas volontaire, c'étaient les banquiers qui ne voulaient pas. Vous verrez très rapidement avec quoi vous payerez vos investissements!

Le président : — La discussion se poursuit sur le Service du personnel. La parole n'est plus demandée.

1300 Service des études générales et des relations extérieures

1500 Service d'organisation et d'informatique

160 Service juridique

1700 Service de l'information

1800 Service de la révision

1900 Service financier

L'examen de cette direction est terminé. Je vais demander au président de la Commission des finances de nous dire comment elle s'est déterminée sur ce budget. M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: — La Commission des finances accepte à l'unanimité le budget de la Direction administration générale et finances. Elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'en faire de même.

Le président: — Merci. Celles et ceux qui acceptent le budget de la Direction administration générale et finances lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? Une abstention, mais sinon que des avis positifs pour le budget de cette direction.

Direction suivante Sécurité publique. Je demande à M. le président de la Commission des finances de nous donner son rapport sur cette direction.

2. SÉCURITE PUBLIQUE

Rapport de M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: — Les charges de cette direction devraient représenter les 8,4% des charges communales (budget 2005: 8,5%). Les revenus de cette direction devraient représenter 4,6% (budget 2005: 4,6%).

Le Service des pompes funèbres officielles a été intégré au Service de secours et d'incendie.

La sous-commission composée de M^{me} Marie-Josée Gillioz et de M. Fabrice Ghelfi a obtenu de M^{me} la directrice de la Sécurité publique et des chefs de service de la direction toutes les réponses aux questions qu'elle a posées en complément des explications fournies dans la brochure.

Le président: – Nous allons prendre service par service :

- 200 Service administratif
- 220 Service de la police du commerce
- 2300 Service du contrôle des habitants
- 240 Corps de police

Discussion

M^{me} Andrea Eggli (POP): – Le poste 2400.314 comporte, parmi bien d'autres dépenses, le salaire du personnel chargé du nettoyage externalisé des locaux des postes de quartier et de l'Hôtel de police. Comme vous le savez, notre but est que ce poste soit municipalisé à nouveau, puisque, auparavant, des employés communaux accomplissaient ce travail. En attendant que se concrétise la promesse de la Municipalité, lorsque le nouveau bâtiment du Flon sera achevé, nous déposons un postulat. Il demande que les salaires payés aux travailleurs du nettoyage externalisé ne soient pas inférieurs au salaire le plus bas de l'échelle de traitement de notre Commune.

Le président: – Ce postulat est transmis. La discussion se poursuit sur 240 Corps de police.

250 Service de secours et d'incendie

La discussion n'est pas demandée sur ce dernier service, je vais demander à M. le président de la Commission des finances de nous dire comment celle-ci s'est déterminée sur la Direction de la sécurité publique.

M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: — La Commission des finances accepte à l'unanimité le budget de la Direction de la sécurité publique. Elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'en faire de même.

Le président: — Merci. Celles et ceux qui acceptent le budget de cette Direction de la sécurité publique lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? A l'unanimité... Une abstention, oui, merci... Ce budget est très largement accepté.

Direction suivante: Culture, Sports, Patrimoine. Monsieur le Président de la Commission des finances, votre rapport, s'il vous plaît.

3. CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

Rapport de M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Les charges de cette direction devraient représenter les 8,5% des charges communales (au budget 2005: 8,8%) Les revenus de cette direction devraient représenter 3,8% des revenus (au budget 2005: 3,9%).

Depuis 2006, l'organe de révision des comptes a imposé que soit budgété le produit de la vigne de l'année en cours et non plus, comme cela se faisait auparavant, le produit de la récolte de l'année écoulée. Si bien que les intempéries de cet été, bien qu'ayant fortement porté préjudice à la récolte, n'ont pas d'influence sur ce budget mais en auront sur les comptes 2005.

La sous-commission composée de MM. Philippe Martin et Jacques Bonvin a obtenu de M. le directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, ainsi que des chefs de service de la direction, toutes les réponses aux questions qu'elle a posées en complément des explications fournies dans la brochure.

Pour la Bibliothèque municipale, la Commission a refusé par 2 oui, 7 non et 6 abstentions un amendement à la rubrique 3700.434 consistant à diminuer ce poste de Fr. 30'000.— afin d'offrir la gratuité pour les jeunes non lausannois de 18 à 25 ans.

Au Service des sports, la Commission, par 6 oui, 6 non et 3 abstentions, ne s'est pas prononcée sur un amendement à

la rubrique 3800.434 consistant à diminuer ce poste de Fr. 32'000.— afin d'offrir la gratuité pour les piscines de quartier de Boisy et Vieux-Moulin.

Le président: – Je prends service par service.

320 Service des forêts, domaines et vignobles

330 Service immobilier

3600 Service de la culture

Discussion

M. Gilles Meystre (Rad.): – Dupés, trahis, traités avec le plus grand mépris, tel est le premier bilan que nous pouvons tirer suite à l'ouverture des Docks et à ses échos médiatiques. Permettez-moi de vous rappeler certains engagements pris, aussi bien par le directeur de la Culture que par MM. Gétaz, responsable des Docks, et Ferrari, président de la Fondation pour les musiques actuelles. Le 4 septembre 2003, M. Ferrari expliquait à la commission chargée de l'examen du préavis, je cite: «La fondation ne cherche pas à se placer en situation conflictuelle avec le pool des clubs qu'elle va d'ailleurs rencontrer prochainement. Le Théâtre des Roseaux a une ambition plus culturelle, et le but recherché est de créer une institution, mais pas de faire de la concurrence aux clubs qui profiteront au contraire de son rayonnement. La fondation a certains objectifs, notamment la collaboration avec d'autres services de la Ville, soit avec les écoles pour l'éducation d'un public jeune.» M. Ferrari précise à cette occasion encore qu'il n'y aura pas de soirées DJ et que le Théâtre des Roseaux fermera à 2 h. Un peu plus loin, M. Ferrari ajoute que «le projet de M. Gétaz s'adresse tant à des débutants qu'à des groupes locaux pour se faire connaître. Il est possible qu'un groupe international se produise, mais il ne s'agit pas de l'objectif premier». Il ne s'agit pas de l'objectif premier...

En parallèle, M. Gétaz expliquait au quotidien 24 heures, je cite: Nous revendiquons le statut d'institution culturelle et non de lieu de divertissement nocturne. Nous n'organiserons pas de soirées DJ et fermerons à 2 h du matin. Des propos répétés ultérieurement: Nous n'organiserons pas d'activités de discothèque, nous fermerons à 2 h du matin, il n'y aura pas de musique électronique. M. Schilt, en séance du Conseil³, avait pris les mêmes engagements. Enfin, rappelons qu'en cette même séance du Conseil, nous avions amendé les conclusions du préavis à la demande du groupe popiste, et conditionné l'octroi du crédit d'ouvrage au fait que le rôle essentiel des Docks devait consister à offrir un tremplin aux musiciens de la région, ainsi qu'aux élèves des écoles professionnelles de Suisse romande.

Mesdames et Messieurs, qu'apprend-on aujourd'hui? Eh bien, que notre Conseil s'est fait sérieusement gruger. En La duperie est avérée. Nous avons non seulement des Docks qui ne sont pas le bébé voté, mais encore un responsable qui se moque éperdument de la mission que nous lui avons donnée. Au fond, M. Gétaz veut gérer les Docks comme un club privé, en toute indépendance mais tout en ayant les avantages financiers d'une institution subventionnée. Cela n'est absolument pas acceptable.

Mesdames et Messieurs, ce soir, le groupe Lausann-Ensemble⁴ vous propose de libérer M. Gétaz des missions données en supprimant sa subvention de Fr. 100'000.—. Puisque M. Gétaz veut faire des Docks un ersatz de club privé, qu'il en assume les conséquences jusqu'au bout. De la sorte, nous pourrons faire d'une pierre deux coups: 1) rétablir les règles de la concurrence entre l'ensemble des établissements nocturnes, 2) permettre à Jean-Jacques Schilt de partir à la retraite la conscience totalement libérée puisque, pour reprendre les propos de notre syndic, nous rétablissons l'équilibre entre l'hémisphère gauche et l'hémisphère droit de son cerveau. (*Légers rires*.)

Je dépose donc un amendement, rédigé dans les termes suivants:

Amendement

3600.365 Service de la culture, «Subventions à des institutions »: supprimer le montant de Fr. 100'000.— destiné à la Fondation pour les musiques actuelles.

M. Alain Hubler (POP): – M. Meystre a eu la gentillesse de rappeler que les conditions strictes imposées aux Docks sur la promotion de la musique locale avaient été déposées par le POP & Gauche en mouvement. Je me sens interpellé.

La stratégie de M. Meystre est assez simple. Si, d'aventure, moins d'une semaine après l'ouverture des Docks, on entend, on lit quelques déclarations dans les journaux, la solution s'impose: pour remettre M. Gétaz dans le droit chemin, couic, on lui coupe les subventions. Personnellement, je trouve qu'il serait beaucoup plus intelligent de faire un bilan après un certain temps d'exercice, après quelques rappels à l'ordre ou quelques rappels des textes votés par le Conseil communal, et de voir ensuite ce qui se passe.

termes de programmation d'abord, l'affiche du mois de décembre présente des artistes de Belgique, de France trois fois, d'Irlande, d'Allemagne et de Jamaïque. Pas mal pour une scène visant à soutenir prioritairement les artistes régionaux! En termes de programmation toujours, M. Gétaz nous apprend aujourd'hui – je cite *Le Temps* du 28 novembre: *Nous n'organiserons pas de soirées DJ dans la salle de concert. On programmera toutefois des DJ dans le café.* Le projet est donc à géométrie variable, comme la parole de certains de ses responsables. Enfin, en termes d'ouverture, M. Gétaz nous apprend, je cite toujours: *Avec notre patente discothèque, notre droit le plus strict est d'ouvrir de 17 h à 4 h du matin. Et on ne se gênera pas de le faire.*

³BCC 2003-2004, T. II, pp. 353 ss.

⁴Cf. note p. 185.

Je vous encourage donc à ne pas accepter l'amendement de M. Meystre, qui aurait pour seule conséquence de priver définitivement les Docks de toute promotion d'artistes locaux.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: - M. Meystre est décidément le champion des mauvaises causes. Je lui en laisse la responsabilité s'il estime qu'il a été dupé, trompé. Peut-être, s'il fait une lecture un peu plus... comment dirais-je, sereine de la situation, verra-t-il que ce n'est pas du tout le cas. Disons-le très clairement: c'est le pool des clubs qui a allumé la mèche, cherché la confrontation, qui la cherche d'ailleurs encore, même si ses communiqués ne paraissent plus dans la presse. En effet, les journalistes ont compris qu'un peu ça allait, beaucoup c'était trop, et que cette polémique arrive par hasard au moment où l'un des membres du pool nous doit quelques centaines de milliers de francs d'impôt sur les divertissements, et où deux autres ont des problèmes de sécurité évidents dû au surnombre dans leurs salles. C'est une manière de détourner l'attention. C'est en général efficace, en tout cas pour les naïfs.

Venons maintenant sur le fond. Il serait ridicule de limiter une salle de 1000 places aux groupes locaux! D'ailleurs j'avais cru comprendre – et la Municipalité l'a toujours souligné – que le futur Scenic et les Docks étaient complémentaires et que la jauge du Scenic était parfaitement cohérente pour des groupes locaux, et pas pour des groupes internationaux. Quant aux Docks, vous en aurez la preuve – j'ai bien aimé l'intervention de M. Hubler qui dit, en substance: «Faisons l'expérience et puis jugeons sur pièces» – pour qu'il y ait tremplin, il faut qu'il y ait notoriété. Or la notoriété de la salle ne s'acquerra pas uniquement par la présentation de groupes locaux. Le président de la fondation l'a toujours déclaré, tous les textes le disent: c'est une salle destinée à la production de groupes internationaux, nationaux, régionaux et locaux. Il faut voir l'ensemble.

J'ai été étonné de ne pas entendre dire tout à l'heure qu'une des soirées sur les trois qui ont eu lieu était consacrée à des chanteurs et des groupes de la région. Ça vaut peut-être la peine de le signaler. Il y avait une bonne audience, 400 personnes au minimum, peut-être même un peu plus. C'était très intéressant. Il ne faut pas croire tout ce qui se dit dans la presse, ni tout ce que vous écrivez, tout ce qui est écrit. J'ai... (éclats de rire)... notamment (M. Schilt rit aussi)... Peut-être aussi, d'ailleurs, peut-être aussi! M. Gétaz, dans un mouvement d'humeur, a expliqué aux journalistes, qui insistaient beaucoup, qu'il lui arriverait, exceptionnellement, par exemple lors d'un festival ou d'une nuit particulière, de dépasser les 2 h du matin. Peut-être deux fois par année. Mais la règle à laquelle la fondation se tiendra, et le président de la fondation, M. Ferrari, l'a répété clairement lors de l'inauguration, sera une fermeture à 2 h. Là aussi, l'expérience montrera que cet engagement est respecté.

Il est vrai que pour des raisons légales, les Docks ont dû demander une licence de discothèque, faute de quoi ils ne

pouvaient pas ouvrir jusqu'à 2 h toutes les fins de semaine. Mais le président de la fondation – et c'est quand même lui le porte-parole autorisé de celle-ci – a clairement dit qu'il s'en tiendrait aux engagements pris, soit une fermeture à 2 h.

Si vous supprimez cette subvention, il sera impossible de présenter des groupes locaux. Les Docks ne gagnent un peu d'argent que quand des groupes internationaux y viennent. Ils n'en gagnent pas avec des groupes locaux. Le rôle voulu pour les Docks exige ce mélange, et rend indispensable la subvention pour cette partie de leur activité. C'est bien ainsi, ça a été voulu comme tel. Je rappelle qu'il s'agit exactement de la même somme que celle octroyée à la Dolce Vita il y a maintenant huit ans. La Dolce Vita programmait aussi des groupes internationaux, nationaux et locaux, et les Fr. 100'000.— d'il y a huit ans ne valent plus tout à fait Fr. 100'000.— aujourd'hui. C'est dans le droit fil de cette activité que les Docks ont été conçus.

Je vous invite chaleureusement à maintenir la subvention telle que proposée par la Municipalité, à suivre la situation attentivement, et peut-être même à vous rendre de temps en temps aux Docks pour juger sur place. Vous verrez que l'atmosphère y est sympathique, chaleureuse, que vous y serez bien accueillis et que, je suis sûr, vous passerez une excellente soirée. Comme nous ce soir. (Eclats de rire.)

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – Toujours à propos de l'amendement de M. Meystre, j'aimerais dire à M. le municipal que l'analyse de notre collègue, à laquelle nous adhérons, a été faite sur la base du préavis. Qu'on le lise et le relise, c'est toujours la même analyse du programme tel qu'il est annoncé. Et puis, ma foi, nous faisons malgré tout encore confiance aux journaux, même s'ils ne disent pas toujours la vérité. Si on considère ces trois éléments, on se rend compte que ce qui va être fait aux Docks ne correspond pas à ce qui nous a été promis. Je vous demande donc de soutenir l'amendement de M. Meystre.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: - La culture exige précision et clarté. Si vous relisez le préavis, vous pourrez y trouver, en toutes lettres - cela correspond d'ailleurs aussi aux déclarations du président de la fondation dans la plaquette qu'il avait soumise à quelques-uns d'entre vous – que les Docks, qui ne s'appelaient pas encore comme ça, les futurs Docks accueilleraient des groupes internationaux, régionaux et locaux. J'ai relu le préavis, cette intention y figure noir sur blanc et c'est bien dans cette perspective que nous souhaitions travailler. Nous partagions d'ailleurs tout à fait la préoccupation d'avoir aussi des groupes locaux. Dès le départ, dans la mesure où la Municipalité visait à prolonger, dans des circonstances et des conditions différentes, ce qu'était la Dolce Vita, cette programmation – probablement plus large et plus ouverte sur la musique d'aujourd'hui qu'hier, mais c'est dû aux circonstances - cette préoccupation, cette intention, cette volonté étaient nettement affirmées dans le préavis. Vous

n'auriez pas accepté de voter Fr. 2,6 millions pour une salle pouvant offrir jusqu'à 1000 places s'il ne devait y avoir que des groupes locaux. Je vous rappelle que le Scenic sera parfait pour cette jauge, mais pas une salle pouvant proposer jusqu'à 1000 places.

Le président: – La discussion se poursuit. Il n'y a plus de prise de parole. Je vous fais voter l'amendement Meystre.

Amendement

3600.365 Service de la culture, «Subventions à des institutions»: supprimer le montant de Fr. 100'000.— destiné à la Fondation pour les musiques actuelles.

Celles et ceux qui acceptent cet amendement lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? A une nette majorité, cet amendement a été refusé.

3700 Bibliothèque municipale

Discussion

M. David Payot (POP): - D'abord un rappel des faits: dans sa recherche d'économies et de nouveaux revenus, la Municipalité avait proposé, et le Conseil communal accepté, de rendre payant l'accès à la Bibliothèque municipale pour tous les non-Lausannois dès 18 ans. Ca représentait Fr. 30.- par an et par personne. Le but était d'équilibrer les finances et de facturer aux autres collectivités les prestations dont leurs citoyens jouissent à Lausanne. Ce but nous semble louable d'un pur point de vue gestionnaire. Sauf qu'en l'occurrence, la facture n'est pas adressée aux autres collectivités publiques, mais aux usagers de la Bibliothèque. Vu la proximité de l'Ecole professionnelle de Lausanne (EPSIC) et de l'Ecole romande d'arts et communication (ERACOM), cela péjore principalement l'accès à la lecture pour les jeunes en formation professionnelle. Le POP propose donc de rétablir la gratuité pour les jeunes de 18 à 25 ans, Lausannois ou non, à la Bibliothèque municipale. Le coût de cette modification est de Fr. 30'000.-, qui seraient donc des recettes en moins.

Cela dit, le budget donne un nouveau contexte à cette modification: nous avons un budget de presque Fr. 1 milliard 500 millions, avec un déficit estimé à Fr. 4 millions. D'après ce que j'ai entendu, la marge d'erreur devrait se trouver entre Fr. 4 millions de bénéfices et Fr. 8 millions de déficit. Cette marge d'incertitude relativise les Fr. 30'000.— que nous soustrayons. Nous proposons donc d'amender le point 3700.434, redevances et prestations facturées pour la Bibliothèque municipale, et de baisser les recettes à Fr. 125'000.— au lieu de Fr. 155'000.—. Accessoirement, cela ferait passer le budget de la Commune de Fr. 1'473'544'900.— à Fr. 1'473'514'900.—.

Amendement

3700.434 Bibliothèque municipale, «Redevances et prestations facturées»: réduire les revenus de Fr. 30'000.—, soit passer de Fr. 155'000.— à Fr. 125'000.—.

Le président: —Il s'agit bien de la rubrique 3700.434? La discussion se poursuit sur la Bibliothèque municipale et sur cet amendement. M. le directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: - Faire payer, modestement, un service de grande qualité à nos voisins qui n'y contribuent pas, est un principe auquel la Municipalité tient. Lorsque nous avons eu ce débat à une autre occasion, cette année ou l'année passée - nous l'avons même eu deux fois, me souffle le syndic – j'avais fait une ouverture. J'avais proposé que, si les directeurs des écoles concernées voulaient prendre contact, et si nous arrivions à négocier un prix global pour leurs étudiants, nous pourrions trouver une solution. Ce sont des élèves n'habitant pas la commune de Lausanne, ce sont des écoles cantonales, et le service que nous offrons est important et de qualité: il est normal que ça ait un prix. Nous pouvions néanmoins trouver une solution. Or jamais aucun de ces directeurs n'a pris contact avec nous. J'en déduis que le besoin n'est pas extraordinaire, d'autant plus que nous aurions été prêts à une contribution plus symbolique que réellement financière. Elle aurait cependant montré qu'il y avait là un principe auquel nous tenons. Je vous recommande de ne pas suivre cet amendement.

M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.): — Je rappelle, ou peutêtre apprends à ce Conseil que dans toutes les écoles de musique de la ville de Lausanne les élèves qui viennent de l'extérieur paient un supplément de 30% sur les écolages. Tout le monde est au même tarif, et je ne vois pas pourquoi les apprentis bénéficieraient d'une réduction à la Bibliothèque municipale. Par respect pour les élèves des autres écoles, merci de ne pas soutenir cet amendement.

Le président: — La discussion se poursuit sur le budget de la Bibliothèque municipale. Il n'y a plus de demande de parole. Je vous fais voter l'amendement Payot.

Amendement

3700.434 Bibliothèque municipale, «Redevances et prestations facturées»: réduire les revenus de Fr. 30'000.—, soit passer de Fr. 155'000.— à Fr. 125'000.—.

Celles et ceux qui soutiennent cet amendement lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? A une majorité assez nette, cet amendement a été repoussé.

3800 Service des sports

Discussion

M. Alain Hubler (POP): — D'abord un petit mot pour M. Schilt: j'espère que vous allez aimer cette intervention autant que la précédente, mais je n'en suis pas tout à fait sûr...

J'interviens pour le poste 3800.434, pour lequel je propose une diminution de recettes correspondant à la réintroduction de la gratuité des piscines de quartier.

Ne vous en faites pas, je ne vais pas transformer cette affaire de piscines en serpent de mer: elles sont bien trop petites pour lui. Je ne vais pas non plus vous «bassiner» en ressassant ce que tout le monde sait, mais refuse parfois de voir ou de se rappeler: ces piscines n'ont pas un rôle sportif, mais social. Elles ne sont pas seulement des installations sportives, et même pas du tout des installations sportives prestigieuses. Ce sont des bulles de rencontre, des lieux de partage et de détente. Ce sont plus des parcs publics aquatiques que de véritables piscines. Qui, ici, oserait, ou aurait osé, faire payer l'entrée dans les parcs publics? Personne. Alors pourquoi faire payer ces piscines de quartiers populaires? Franchement: pourquoi? Est-ce la peur de la gratuité?

La gratuité de ces petites piscines n'est pas une glissade sur la pente – que certains trouvent savonneuse – menant à la gratuité totale de tous les services publics. Ce n'est qu'un retour aux sources. Si, à l'époque, ces lieux ont été mis gratuitement à disposition des habitants des quartiers populaires, ce n'est pas un hasard, et tout le monde ici le sait. Certains diront que ces piscines sont payantes depuis plus de 15 ans et que cela n'a suscité aucune grogne populaire. Si Pierre Payot, la mémoire popiste de notre Conseil, était là, il aurait immédiatement corrigé. En effet, suite à l'introduction de la taxe de 50 centimes instaurée à l'époque, un mouvement suffisant s'est dessiné et la gratuité est revenue pour un ou deux ans.

Enfin, pour terminer, je vais vous baigner un peu dans les chiffres. L'amendement proposé consiste à supprimer Fr. 32'000.— de recettes prévues pour ces entrées payantes. Soit 1,3% du budget du Service des sports. Ce n'est déjà pas grand-chose. Ou encore 0,1% des impôts encaissés par la Commune. Ou, enfin, moins de ½% de la marge d'erreur reconnue par notre syndic sur ce budget, qui est de plus ou moins Fr. 4 millions.

Bref, refuser cet amendement n'a de sens que si l'on est intégriste de la rigueur budgétaire et qu'en plus on est affligé d'un solide manque de sens des proportions. C'est ainsi que le POP & Gauche en mouvement vous encourage à accepter l'amendement suivant:

Amendement

3800.434 Service des sports, «Redevances et prestations facturées»: moins Fr. 32'000.— = Fr. 2'018'000.— (anciennement Fr. 2'050'000.—).

M. Grégoire Junod (Soc.): — Il y a quelques mois, lorsque nous avons eu un débat similaire sur la piscine de Valency, qu'il s'agissait alors non de rendre gratuite, mais payante, un amendement allant dans le même sens avait été refusé par le Conseil⁵. Je me rappelle qu'un des arguments venus

⁵BCC 2005-2006, T. I (No 4/I), pp. 447-449.

sur le tapis, au-delà des aspects financiers – ils sont modestes, M. Hubler l'a dit – était la question de l'inégalité de traitement. Les opposants disaient, en substance: «Nous ne voulons pas que les habitants du quartier de Valency soient traités différemment des autres Lausannois pour qui les piscines de quartier sont payantes.» Aujourd'hui, dans ce débat via le budget (ce n'est peut-être pas le meilleur endroit d'un point de vue formel), on donne au moins un signe clair à la Municipalité. En effet, la question de l'inégalité de traitement ne se pose pas puisqu'on aborde la question pour l'ensemble des piscines communales.

Au nom du groupe socialiste, je vous invite à soutenir cet amendement à la portée financière très modeste, mais qui peut aussi montrer – même si le principe général veut qu'on admette de plus en plus souvent qu'une prestation vaut aussi par son prix – qu'une série de prestations publiques peuvent être offertes par la collectivité. C'est important. Elles sont évidemment financées par les impôts, mais peuvent aussi être offertes. Au-delà du débat purement financier que soulève cet amendement, c'est aussi un débat de société: celui de considérer que les choses n'ont pas de valeur qu'à travers le prix qu'on leur donne et qu'il est aussi possible, par le biais d'une prestation offerte gratuitement aux Lausannoises et aux Lausannois, de valoriser, pour un coût qui reste très marginal, une infrastructure publique.

C'est pourquoi je vous invite, et j'invite celles et ceux qui ont refusé à l'époque l'amendement déposé sur Valency, à l'accepter cette fois-ci. La question de l'inégalité de traitement ne se pose pas ici, les piscines publiques de quartier ont un rôle social et c'est une prestation que nous avons les moyens d'offrir à tous les Lausannois.

M. Marc-Olivier Buffat (Rad.): – Au-delà des chiffres, il y a des questions de principe. Le premier principe, c'est de vous rappeler que la Commission de gestion, dans son rapport de 2001, avait suggéré à la Municipalité d'uniformiser la non-gratuité des piscines et de prévoir un très modeste émolument d'entrée. C'est ainsi que nous avons voté, ou que nous aurions dû voter l'aménagement dit «du tourniquet» pour la piscine de Montétan. Evidemment, nous pouvons revenir en arrière, puisque nous avons refusé le tourniquet de Montétan et qu'une des piscines au moins est maintenant gratuite. On peut aussi aller plus loin et instaurer la gratuité pour les deux autres. Il faut cependant constater que c'est un retour en arrière. Et peut-être, dans quatre ans, la Commission de gestion sera-t-elle de nouveau d'un autre avis, et nous modifierons le système.

S'agissant du principe de l'égalité de traitement, je persiste à considérer qu'il se pose. Nous le savons, tous les quartiers ne disposent pas d'une piscine de quartier. Certains sont donc avantagés par rapport à d'autres. Par exemple, la piscine d'Entre-Bois est proche de communes voisines. On verrait mal les finances lausannoises payer ou offrir la gratuité à des gens de l'extérieur. Je ne crois pas qu'un gadget électoraliste tel que celui qui nous est proposé, qui porte

sur des montants extrêmement modestes, puisse donner un signal fort sur la participation ou non des usagers aux piscines. Il y a un principe, qui doit être respecté, et qui paraît normal pour tout usager des services publics. Je vous invite dès lors à rejeter l'amendement qui vous est proposé.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts): — Les piscines de quartier sont fréquentées avant tout par des enfants. Nous savons que les enfants des villes ne bougent pas assez. Conséquences: excès de poids, mauvaise posture, violence. C'est pourquoi les jeunes Lausannois ont tout particulièrement besoin de salles de gymnastique, de zones sportives, de parcs, de terrains d'aventure et de piscines. Je vous invite donc à accepter l'amendement popiste. Maintenir les piscines de quartier gratuites est une simple mesure de santé publique.

M. Pierre Santschi (Les Verts): — L'intervention de M. Buffat a jeté le doute dans mon esprit. Avons-nous, oui ou non, voté les Fr. 90'000.— du tourniquet l'été dernier? Est-ce que l'argent a déjà été dépensé? Ce serait intéressant de le savoir, parce que si c'est à cause de ce tourniquet, il est préférable de maintenir la gratuité, en tout cas pour cette piscine. Et peut-être aussi pour les autres, vu les montants en jeu. Je dois dire que «je n'en tourne pas la main», mais j'aimerais qu'on nous précise, d'un point de vue historique: ces Fr. 90'000.— ont-ils été votés? Ont-ils déjà été dépensés?

Le président: – Je crois bien qu'ils ont été votés. Quant à la dépense, je ne sais pas.

M. Alain Hubler (POP): – Je ne suis pas dans le secret des dieux, c'est-à-dire de la Municipalité, mais je sais en revanche que les entrées financières dudit tourniquet de Montétan ne sont pas budgétées pour 2006. Il n'y a pas un centime. Ça signifie que le tourniquet ne va pas tourner l'année prochaine. Je crois savoir que l'objet lui-même a été acheté, mais la construction du W.-C., que nous avons votée, ainsi que celle du bâtiment, n'ont pas encore commencé.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: — M. Hubler m'a percé à jour. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec lui. Vous avez voté le crédit, il y a eu une discussion, des propositions d'amendement ont été refusées, et c'est le crédit tel que présenté par la Municipalité qui a été accepté par la majorité de votre Conseil. A ma connaissance, mais il semble que M. Hubler soit mieux informé que moi, rien n'a été dépensé, je ne suis même pas sûr qu'une commande ait été passée.

Nous avons tenu compte de ces recettes, mais le problème est délicat. Les recettes de piscine sont aléatoires. D'ailleurs, au budget de cette année, nous avons adopté pour toutes les recettes de ce type une règle que nous souhaitons tenir à l'avenir: prendre une recette moyenne des cinq ou huit dernières années. De toute façon les montants sont

faux. Mais au moins il y a un critère clair et il n'est pas possible d'embellir artificiellement les recettes. Pour les piscines, tout dépend de la météo. Cette année, par exemple, les recettes sont très mauvaises, notamment à Bellerive. Il a fait un temps médiocre, y compris les week-ends. Or c'est durant les week-ends que les piscines font de bonnes affaires, parce qu'il y vient beaucoup de monde. L'été dernier, il a fait souvent frais, voire anormalement froid, au moment où il aurait dû y avoir affluence. Le montant budgété est donc un montant moyen. Nous avons procédé de la même manière pour toutes sortes d'autres opérations, par exemple les ventes de bois, etc., parce qu'il n'y a pas de critère objectif permettant de prévoir quel sera le marché ou quel sera le temps.

Je voudrais souligner que deux piscines, Vieux-Moulin et Boisy, sont payantes depuis beaucoup plus de 15 ans. Nous avons un peu recherché dans les archives. C'était difficile, il a fallu remonter dans le temps à partir de souvenirs. En 1986, l'entrée dans ces piscines était de 50 centimes. Mais l'introduction d'un système payant est bien antérieure. D'après les souvenirs des plus anciens employés des services des sports, ces deux piscines ont dû devenir payantes au début des années 70. Personne, jamais, n'a proposé la gratuité. Il nous semble, au nom de l'égalité de traitement, qu'on peut demander une modeste contribution pour ces piscines. Elle ne couvre de loin pas le coût réel, puisqu'il faut non seulement surveiller, ce qui coûte très cher, mais entretenir pour maintenir des conditions d'hygiène normales, voire optimales.

Je vous invite donc, sans en faire une question existentielle, à en rester à la décision que vous avez prise, sur notre proposition: rendre payantes ces deux piscines l'été prochain et donc maintenir les recettes telles qu'elles sont prévues. Je ne sais d'ailleurs pas comment on peut fixer le manque à gagner de ces deux piscines, dans la mesure où on ignore aujourd'hui quel est le nombre de personnes qui les fréquentent. On peut le savoir dans les deux piscines payantes, puisqu'un tourniquet enregistre les entrées. Mais dans les deux autres, on ignore quelle est la fréquentation, tout comme le temps qu'il va faire. On ne peut donc pas savoir quelle sera la somme réelle que la non-introduction d'un système payant devrait enregistrer. Je vous invite donc à en rester à la proposition de la Municipalité.

M. Daniel Brélaz, syndic: — J'aimerais faire une brève remarque sur la manière d'argumenter de M. Hubler. Quel que soit l'amendement de Fr. 30'000.—, y en aurait-il 1000, on pourrait toujours les justifier avec la proportion du budget qu'ils représentent. C'est donc un raisonnement qui n'engage que l'auteur.

En ce qui concerne le fond, je relève également, après M. Schilt, qu'il ne s'agit pas, et contrairement à ce qui est sous-entendu, d'une de ces vilaines mesures Prestations 2004 prises contre les quartiers. Ça existait déjà depuis de très nombreuses années. Donc, si vous alliez dans le sens de M. Hubler, vous ne voteriez pas un retour en arrière par

rapport à Prestations 2004, mais une gratuité supplémentaire, en passant.

M^{me} **Evelyne Knecht (POP):** – Je vous rappelle qu'installer le tourniquet coûterait Fr. 90'000. – et que l'amendement se monte à Fr. 32'000. –. Il n'est donc pas si énorme que ça.

Les utilisateurs et les utilisatrices de ces piscines, on le sait, sont essentiellement des familles. De plus, il s'agit de piscines communales. Elles sont déjà payées par le contribuable, il n'y a donc pas besoin de payer deux fois.

Ensuite, je voulais vous dire que quelque chose de gratuit, ce n'est pas quelque chose qui ne vaut rien. C'est un don, à un moment donné, qu'on peut faire. Le mot gratuité vient de «gracieux», il a la même origine que «grâce», que «merci». Un monde sans gratuité, c'est un monde sans merci. Alors, de grâce, je vous demande de voter cet amendement de Fr. 32'000.—. Nous pouvons faire un don aujour-d'hui à toutes les familles, et la proportion au budget est toujours la même, 0,002 % du budget total. C'est beaucoup de bien pour bien peu de frais. S'il vous plaît, un peu de grâce.

M^{me} Martine Fiora-Guttmann (Rad.): – Je vous ai bien entendus. Vous avez parlé de piscines communales. Vous pensez donc que la piscine de Montchoisi n'est pas communale? Vous pensez que la piscine de Bellerive n'est pas communale? A quand la motion du POP & Gauche en mouvement pour une piscine aux Boveresses, pour une piscine à Grand-Vennes, etc.? Où est l'égalité de traitement? A un moment donné, on ne peut pas tout offrir! Je vous demande de refuser l'amendement.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: — Je précise que les recettes au budget de fonctionnement n'ont strictement aucun rapport avec une dépense d'investissement. La dépense d'investissement à laquelle vous avez consenti n'était pas seulement la pose d'un tourniquet. Il s'agissait aussi d'améliorer le confort des usagers en créant un W.-C. supplémentaire. Ça n'a strictement rien à voir avec les recettes! Ça pourrait être Fr. 15'000.—, Fr. 60'000.—, Fr. 90'000.—, les deux choses n'ont aucun rapport l'une avec l'autre.

C'est vrai, on peut dire que tout est payé par le contribuable. Pas tout à fait quand même. Vous avez constaté que, dans notre budget, à peu près un tiers des recettes proviennent des impôts. Par conséquent, deux tiers proviennent d'autres activités, des activités commerciales, parce qu'il faut dire les choses comme elles sont. Un tiers provient directement des impôts: mais si on suit ce raisonnement, tout doit être gratuit puisque, par définition, les équipements sont payés par les contribuables, en tout cas pour la part relevant des impôts. C'est vrai, un autre système est possible. Tout est gratuit, mais comme rien n'est gratuit – comme vous l'avez bien dit, Madame Knecht – il y a quand même toujours quelqu'un qui doit offrir. Ça signifie

une augmentation massive des impôts. Tout ce qui est payé par les contribuables doit être gratuit, mais doit être payé par quelqu'un quand même, c'est-à-dire par les contribuables, si on pousse le raisonnement à peine un peu plus loin.

Cela dit, pas trop de principes quand même! Il s'agit d'une très modeste somme de Fr. 32'000.—, peut-être même de Fr. 20'000.— seulement, je n'en sais rien, ou de Fr. 40'000.— si le temps est extraordinaire et la foule plus nombreuse qu'imaginée... Mais comme vous vous lancez sur le terrain des principes, je réponds sur le principe, en précisant encore que ce débat a un rapport assez lointain avec l'amendement proposé. Ce qui ne m'empêche pas de continuer à vous inviter à le refuser et à en rester à la proposition de la Municipalité — dont vous connaissez la sagesse infinie.

Le président: – Infinie... Merci. La discussion se poursuit, mais j'ai l'impression que... Ah! Eh bien non: M. Marc Vuilleumier. Avec des informations nouvelles... Vous avez la parole, Monsieur.

M. Marc Vuilleumier (POP): — Ça dérape un peu, le débat est beaucoup plus simple. Rien n'a été dépensé, ça fait bouger les enfants, c'est convivial, ce n'est pas cher. Il n'y a vraiment aucune raison de ne pas voter cet amendement. Je vous demande de clore la discussion et de faire voter le Conseil.

(Rires.)

Le président: – Merci. C'est ce que je vais faire... A moins qu'il n'y ait encore une demande de prise de parole? Je ne crois pas. Je vous fais voter l'amendement Hubler:

Amendement

3800.434 Service des sports, «Redevances et prestations facturées»: moins Fr. 32'000.— = Fr. 2'018'000.— (anciennement Fr. 2'050'000.—).

Celles et ceux qui acceptent cet amendement lèvent la main. Je vais vous demander de compter, s'il vous plaît. Celles et ceux qui refusent cet amendement lèvent la main. Abstentions? Par 44 oui, 38 non et 4 abstentions, vous avez accepté cet amendement.

La discussion se poursuit sur le Service des sports. La parole n'est plus demandée. Je vais demander à M. le président de la Commission des finances de nous dire comment elle s'est déterminée.

M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: — La Commission des finances, par 13 voix pour, aucune voix contre et 2 abstentions accepte le budget de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine. Elle vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'en faire de même.

Le président: – Merci Monsieur. Je vous fais voter ce budget que nous venons d'amender, de Fr. 32'000.–. Celles et ceux qui acceptent le budget amendé de la Direction de la Culture, des Sports et du Patrimoine lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? Avec un certain nombre d'avis contraires, un certain nombre d'abstentions, mais avec une claire majorité, vous avez accepté le budget de cette direction.

Direction suivante, direction des Travaux, Monsieur le Président de la Commission des finances, s'il vous plaît.

4. TRAVAUX

Rapport de M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: — Les charges de cette direction devraient représenter le 13 % des charges communales (budget 2005: 13,2 %). Les revenus de cette direction devraient représenter 10,2 % des revenus (budget 2005: 10,1 %).

Un nouveau centre budgétaire 4604 «incinération des déchets» a été créé suite à la mise en service de Tridel SA au 1er janvier prochain.

La sous-commission composée de MM. Bernard Zahnd et Marc Dunant a obtenu de M. le directeur des Travaux ainsi que des chefs de service de la direction toutes les réponses aux questions qu'elle a posées en complément des explications fournies dans la brochure.

Le président: – Merci Monsieur. Je prends service par service.

4100 Service du cadastre

4201 Service des routes et de la mobilité

Discussion

M. Pierre Santschi (Les Verts): — J'interviens à propos du poste recettes 4201.427. M. le directeur des Travaux m'a confirmé que dans les revenus des biens du patrimoine administratif se trouvait également l'affichage de la SGA, dont je vous ai entretenus un certain nombre de fois à l'occasion de ce budget. Je ne présenterai cette année pas d'amendement, parce que certaines modifications de l'Ordonnance sur la signalisation routière vont entraîner un affaiblissement de la protection des personnes par l'Etat. Ce qu'a fait la Municipalité en toute illégalité pendant de nombreuses années va trouver un semblant de légalité l'an prochain. Le budget sera à peu près valable et les recettes de la SGA existeront.

Le déshabillage qu'a obtenu la SGA de la part de l'Office fédéral des routes, par cet affaiblissement de la protection contre l'envahissement de nos trottoirs, la pollution visuelle et les atteintes à la sécurité, ce *strip-tease*, passezmoi l'expression, ce *strip-tease* de l'Office fédéral des routes va finalement retomber peut-être sur la Ville de Lau-

sanne et sur les Communes. De nouveau, on repousse depuis Berne la nécessité de s'occuper davantage d'un certain nombre de choses, et notamment de la sécurité. Il deviendra possible, avec la nouvelle modification de l'Ordonnance sur la signalisation routière, de se pencher sur le fond de la mesure, c'est-à-dire savoir si une affiche de la SGA met ou non en danger la sécurité. Je citerai un cas, le haut du chemin de Beau-Rivage, où la visibilité est coupée par un panneau de la SGA. A cet endroit, et avec la nouvelle réglementation, on pourra aussi bien admettre qu'il pourrait subsister que demander qu'il disparaisse. Ce type de contradiction va susciter les interventions de divers citoyens qui vont augmenter le travail du personnel de l'Office de la signalétique urbaine. Il aurait peut-être été préférable d'appliquer la loi à l'époque. Mais la chose est ainsi faite et je ne présente pas d'amendement.

Je profite de ma présence à cette tribune pour signaler à M. le syndic que les retards qu'il mentionnait dans la reddition des rapports de commission par certains d'entre nous sont largement compensés par le retard que la Municipalité met à répondre à un certain nombre de nos interventions qui pourraient déboucher sur des économies. Nous faisons donc match nul.

Pour finir sur une note plus positive pour la Municipalité, et éviter au syndic de devoir me répondre, je salue le fait que le fascicule du budget est accompagné d'une brochure montrant clairement comment les services qui ont passé d'une direction à une autre voient évoluer leurs dépenses et leurs recettes d'une année à l'autre. Notre Conseil l'avait demandé et je remercie la Municipalité d'avoir fait le travail.

Le président: — Merci Monsieur. Le *strip-tease*, c'est l'effeuillage. *(Légers rires.)* Je continue. La discussion se poursuit.

4300 Service d'urbanisme

4400 Service d'architecture

460 Service d'assainissement

4700 eauservice Lausanne

Nous sommes arrivés au terme de cette direction. Monsieur le Président de la Commission des finances, dites-nous comment celle-ci a voté.

M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: — La Commission des finances accepte à l'unanimité le budget de la Direction des travaux. Elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'en faire de même.

Le président: — Merci. Celles et ceux qui acceptent le budget de la Direction des travaux lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? A l'unanimité ce budget est accepté.

Direction suivante: Enfance, Jeunesse et Education. M. le président de la Commission des finances.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

Rapport de M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: — Les charges de cette direction devraient représenter les 10,4% des charges communales (budget 2005: 10,5%). Les revenus de cette direction devraient représenter 2,5% des revenus totaux (budget 2005: 2,5% également).

La sous-commission composée de M^{mes} Céline George-Christin et Isabelle Truan a obtenu de M. le directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, ainsi que des chefs de service de la direction, toutes les réponses aux questions qu'elle a posées en complément des explications fournies dans la brochure.

Le président: – Merci Monsieur le Président. Je prends service par service.

- 500 Secrétariat général
- 540 Service de santé des écoles
- 541 Service de psychologie scolaire
- 5500 Service dentaire
- 561 Service de la jeunesse et des loisirs
- 5800 Ecoles primaires et secondaires
- 590 Service de la petite enfance

Il n'y a pas de demande de parole. Je vais demander à M. le président de la Commission des finances de nous dire comment celle-ci s'est déterminée.

M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: — La Commission des finances accepte à l'unanimité le budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. Elle vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'en faire de même.

Le président: — Merci. Celles et ceux qui acceptent le budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? Une abstention. Ce budget est accepté très largement. Deux abstentions, oui... deux abstentions.

Direction suivante: Sécurité sociale et Environnement. M. le président de la Commission des finances.

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Rapport de M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: –

Les charges de cette direction devraient représenter les 7,8% des charges communales, au budget 2005 également. Les revenus de cette direction devraient représenter 2,8% des revenus totaux. Au budget 2005: 2,2%.

La sous-commission composée de MM. Jean-Charles Bettens et Dino Venezia a obtenu de M^{me} la directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, ainsi que des chefs de service de la direction, toutes les réponses aux questions qu'elle a posées en complément des explications fournies dans la brochure.

Un nouveau sous-centre budgétaire 6404, Emplois temporaires subventionnés (ETSL), a été créé pour gérer lesdits emplois auparavant traités en partie par le biais de comptes de bilan.

Le président: — Je vais prendre service par service et je vous donnerai la parole pour l'amendement de la Commission des finances au service concerné.

600 Secrétariat général

6001 Activités sociales et sanitaires

Monsieur le Président de la Commission des finances, un amendement a été voté.

M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: — C'est un amendement de la Commission des finances, au chiffre 6001.365. La Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA) ayant bénéficié de nombreux dons et legs a déclaré ne plus avoir besoin de la subvention communale de Fr. 30'000.—; la Commission des finances a dès lors accepté à l'unanimité l'amendement suivant:

Amendement

6001.365 Activités sociales et sanitaires, «Subventions à des institutions»: diminution de Fr. 30'000.—. Nouveau total de la rubrique: Fr. 12'180'200.—.

Le président: – Merci Monsieur le Président. J'ouvre la discussion sur cet amendement. La discussion n'est pas demandée. Je vous fais voter l'amendement de la Commission des finances. Celles et ceux qui l'acceptent lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? A l'unanimité cet amendement est accepté.

Nous sommes au Secrétariat général. M. Nelson Serathiuk. Nous vous écoutons, Monsieur.

Discussion

M. Nelson Serathiuk (Hors parti): – J'aimerais déposer un amendement concernant la subvention à des institutions, concernant l'Association romande contre le racisme (ACOR). Je demande le maintien de la subvention annuelle de Fr. 12'000.— dans le budget pour l'année 2006 en faveur de l'ACOR-SOS racisme.

Amendement

6001.365 Activités sociales et sanitaires, «Subventions à des institutions»: ACOR, Association romande contre le racisme. Demande de maintenir la subvention annuelle de Fr. 12'0000.— dans le budget pour l'année 2006 à ACOR.

Je m'explique. Vous connaissez, peut-être, l'association ACOR-SOS racisme. Elle vient de lancer un appel public. Mais d'abord, je déclare mes intérêts: je suis membre du Comité. Nous nous trouvons dans une situation financière difficile, avec des coupes de subventions, au niveau fédéral et cantonal. Nous travaillons dans un secteur de sensibilisation, de prévention, d'information, d'orientation, de médiation, de lutte contre les préjugés et de défense des victimes d'actes discriminatoires. On me dira que ce n'est pas seulement à la Ville de Lausanne de subventionner une association romande. Mais il me tient à cœur que notre capitale, celle de notre canton, soutienne cette association, d'autant plus que nous sommes nous-mêmes, ici, un laboratoire multiculturel.

L'association de lutte contre le racisme mène certaines luttes importantes. Aujourd'hui même, vous avez pu lire dans *Le Matin* que nous avons défendu Magali Schaer, victime de discrimination à l'embauche. Pour la première fois en Suisse, un procès contre la discrimination à l'embauche a été gagné au Tribunal des prud'hommes. Magali Schaer elle-même, qui a été dédommagée pour un montant de Fr. 5000.—, a fait don de cette somme à ACOR-SOS racisme pour qu'elle continue à agir pour la défense des personnes contre les préjugés.

Je demande donc à la Municipalité de revoir sa position par rapport à ACOR-SOS racisme: elle va payer une subvention de Fr. 1000.—, dérisoire, si on la compare au geste de cette dame qui a passé par des moments difficiles... J'attire votre attention sur le fait que notre association joue sa survie. D'ici le mois d'avril, elle devra peut-être licencier des collaborateurs formés à ce travail auprès des institutions, de la population afin d'être à l'écoute de tous et de toutes. Merci de me soutenir.

Le président : – J'ouvre la discussion sur l'amendement de M. Serathiuk.

M^{me} Diane Gilliard (POP): – Je manifeste ici mon étonnement. Je suis membre de la Commission des finances. J'ai vu, dans l'opuscule du budget, qu'il n'y avait plus que Fr. 1000. – pour l'association ACOR. J'ai posé la question aux sous-commissaires chargés de la direction concernée. On m'a répondu, précisément, qu'il n'y avait plus inscrite au budget qu'une subvention de Fr. 1000. – parce que cette association avait des réserves. Les Fr. 1000. – avaient pour but de la «garder au rôle». Ainsi, une fois qu'elle aurait épuisé ses réserves, elle pourrait bénéficier d'une nouvelle subvention en 2007. Je ne comprends pas pourquoi on nous a donné, à la Commission des finances, une information visiblement erronée puisque l'association ne peut pas

payer les salaires de ses employés d'ici quelques mois. Je souhaiterais recevoir des explications.

Mme Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement: -Moi, j'aimerais comprendre pourquoi l'ACOR nous aurait donné de fausses indications sur sa situation financière, puisque les informations dont nous disposons sont celles qu'elle nous a fournies. Chaque année, lorsque nous examinons les subventions, nous demandons des informations. Quand nous avons fait le tour des institutions, nous avons demandé des informations sur la situation financière de l'ACOR, comme sur celle des autres. On nous a informés que l'exercice 2004 de l'ACOR a bouclé avec un bénéfice de Fr. 2717.-. le capital de l'association s'établissant ainsi à Fr. 110'060.-. L'association dispose par ailleurs de réserves à hauteur de Fr. 180'000.-. Nous avons donc procédé avec l'ACOR comme avec une série d'autres institutions: lorsque la situation financière ne le justifie pas une année, nous ne maintenons pas les subventions de l'année précédente. Vous pouvez le vérifier pour d'autres subventions, où nous avons procédé à des baisses pour cette même raison. C'est une politique de la Direction de la sécurité sociale que nous avons en effet expliquée à la Commission des finances.

J'entends maintenant ces informations sur l'ACOR et je précise que l'ACOR ne s'est pas adressée officiellement à la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement. Nous apprécions le travail de l'ACOR, cette diminution de subvention n'est absolument pas une sanction à l'égard de son activité. En effet, nous avons maintenu Fr. 1000.— au lieu de la mettre à zéro pour éviter que d'autres instances, supérieures, imaginent que nous avions des réserves à l'égard de l'ACOR, pour montrer que nous la soutenions et qu'on pouvait continuer à lui faire confiance.

Si la situation de l'ACOR se dégrade en cours d'année au point qu'elle doit licencier du personnel, j'imagine que cette institution viendra nous voir et que nous interviendrions, par des casuels ou par un autre moyen. Je doute néanmoins qu'avec une baisse de Fr. 11'000.- de subvention l'ACOR doive licencier tous ses collaborateurs! Je peux m'engager, si l'ACOR est en extrême difficulté, à intervenir d'une manière ou d'une autre. Mais, évidemment, pas pour reprendre des subventions que d'autres ne verseraient pas. Si vous interveniez pour rétablir la subvention de l'ACOR, il faudrait alors le faire pour d'autres subventions où nous avons procédé de la même manière, faute de quoi, ce ne me semblerait pas équitable. Il faudrait alors remettre en question cette politique pour l'année prochaine, parce que c'est ce que nous avions fait aussi l'année passée. Nous n'aurions plus à contrôler la situation financière des différentes institutions puisqu'on ne nous demanderait plus de faire ce travail.

Je vous demande donc de maintenir la subvention telle qu'elle est. Et si l'ACOR vient nous voir avec des chiffres et une demande précise et justifiée, que nous pouvons vérifier, nous pourrions intervenir en cours d'année. Le président: – La discussion se poursuit sur l'amendement Serathiuk. La parole n'est plus demandée. Je vous le fais voter. Il s'agit de:

Amendement

6001.365 Activités sociales et sanitaires, «Subventions à des institutions»: ACOR, Association romande contre le racisme. Demande de maintenir la subvention annuelle de Fr. 12'0000.— dans le budget pour l'année 2006 à ACOR.

Celles et ceux qui acceptent cet amendement lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? A une très large majorité cet amendement est refusé.

La discussion se poursuit.

- 600 Secrétariat général
- 6100 Service des assurances sociales
- 620 Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement
- 630 Service social Lausanne CSR

Discussion

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – J'interviens à la rubrique 6302.366. Je commence par déclarer mes intérêts: je suis un des collaborateurs du service qui, au niveau du Canton, gère et coordonne les subventions, en particulier à Transport Handicap Vaud (THV).

Cette rubrique 6302.366 enregistre les dépenses relatives aux bons de transport destinés aux personnes à mobilité réduite, afin de leur garantir l'accès à des transports adaptés à un coût équivalent à celui des transports publics. La différence de coût est assumée par la collectivité. Nous avons voté un préavis sur cet objet il y a quelques mois6. Si vous vous rappelez nos débats de l'époque, vous avez en tête que les bons de transport étaient accordés aux clients connus de Transport Handicap Vaud et aux personnes orientées vers un taxi pour leurs déplacements, après évaluation. Malheureusement, ces bons de transport ne sont pas accordés aux nouveaux clients de Transport Handicap Vaud. A l'époque, le débat avait mis en évidence cette inégalité de traitement entre des personnes à mobilité réduite connues de THV avant une certaine date, et celles qui s'étaient annoncées après cette date.

Cette inégalité n'est pas acceptable. La Municipalité, à l'époque, l'avait reconnue et dit qu'elle reviendrait, le cas échéant, avec une proposition après une phase d'évaluation d'environ une année. Au début de 2006, cette année sera écoulée. Nous avons ici un problème de timing. En effet, le budget tel que proposé ne permettrait pas de financer ces

bons ou ces personnes. Il faudrait que nous attendions,

Dès lors il serait dommage que des personnes à mobilité réduite doivent attendre une prestation qui améliore leur accès aux transports et aux activités de loisirs. C'est l'expression même de la solidarité. Avec un amendement budgétaire modeste, la Municipalité pourrait lancer la procédure d'octroi rapidement, sans attendre un vote sur les crédits supplémentaires. Pour ces raisons, qui visent essentiellement à abolir une inégalité dommageable à l'égard de personnes à mobilité réduite dont le seul tort est d'être client de THV après une certaine date, je propose, au nom du groupe socialiste, et soutenu par le groupe des Verts et le POP & Gauche en mouvement, un amendement de Fr. 40'000.— à ladite rubrique 6302.366.

Amendement

6302.366 Unités prestations, «Aides individuelles»: ajouter Fr. 40'000.—.

Le président: – La discussion est ouverte sur l'amendement Ghelfi.

M^{me} Adèle Thorens (Les Verts): —Le groupe des Verts dans sa très grande majorité soutiendra cet amendement. Il concerne en effet une somme tout à fait raisonnable, tout en apportant un mieux considérable aux personnes handicapées qui en bénéficieront. Nous estimons tout simplement que favoriser leur mobilité dès maintenant n'est pas un luxe.

M^{me} Andrea Eggli (POP): — Pour le groupe POP & Gauche en mouvement, le transport doit être considéré comme un droit. Evidemment, l'égalité de traitement ne sera jamais totale entre personnes à mobilité réduite et bien-portants. Cependant, un minimum doit être assuré. En décidant de subventionner un certain nombre de courses, nous nous donnons bonne conscience. Mais qu'en est-il du droit à se mouvoir? Du droit à être transporté? En effet, le transport permet de lutter contre l'isolement et de maintenir l'intégration active de ces personnes. Deux axes très importants pour la société tout entière.

La Loi sur les handicapés est entrée en vigueur. Il s'agit de prendre une mesure concrète en leur faveur, qui soit un droit et non une mesure charitable. Lausanne est une Ville généreuse en la matière, mais elle n'est pas la seule. Certaines Communes de l'agglomération lausannoise prennent aussi en charge les nouveaux ayants droit pour les courses en taxi. C'est ce que nous demandons: accorder l'égalité de traitement. Il s'agit bien de cela et c'est la raison d'être de cet amendement. Nous avions déjà annoncé en commission que nous interviendrions au budget à ce sujet. Nous

pour financer cette prestation, l'octroi d'un crédit supplémentaire et son vote par le Conseil, juste avant l'été, probablement. Nous savons aujourd'hui que l'évaluation de toute la procédure d'octroi des bons de transport sera positive, tant du point de vue du Canton que de toutes les Communes. Lausanne n'est pas seule concernée.

⁶BCC 2005-2006, T. I (No 2), pp. 126 ss.

pourrons alors considérer avoir reçu une réponse plus complète à notre motion de 20037.

Nous vous invitons donc toutes et tous à soutenir cet amendement.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Je regrette qu'on reprenne le débat sur le droit, l'égalité et toutes ces questions. Je ne souhaite pas, pour ma part, reprendre cette discussion où nous l'avons laissée – je rappelle que j'ai largement expliqué la position de la Municipalité qui me paraît tout à fait juste et solidaire – à la fois lorsque nous avons parlé du préavis et, il y a quelques semaines, lorsque j'ai répondu à une interpellation Junod sur le même sujet⁸.

Je ne peux que reprendre ce que j'avais dit en réponse à cette interpellation: l'évaluation est en cours, comme elle avait été annoncée dans le cadre du préavis. Les premiers chiffres donnent aujourd'hui une estimation qui porterait à environ Fr. 40'000.— pour 2006 les montants supplémentaires nécessaires si nous devions étendre cette prestation aux nouveaux bénéficiaires, réorientés sur les taxis. Je ne peux pas m'engager sur ce montant, qui sera peut-être supérieur à ces Fr. 40'000.— Le Conseil est souverain et je ne vais pas m'opposer à quelque chose que j'ai annoncé, tout en précisant que je ne sais pas si ce sera vraiment Fr. 40'000.—. Très probablement, nous étendrons cette prestation à la fin de l'évaluation, pour autant que les chiffres restent ce qu'ils sont aujourd'hui.

La position de la Municipalité a été précisée, je regretterais qu'on lui fasse un procès d'intention.

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts): – Nous pouvons voter cet amendement sans procès et sans intention de procès à l'égard de qui que ce soit. Le budget voté par le Conseil communal détermine des autorisations de dépenser pour la Municipalité et non des obligations de dépenser. La Municipalité reconnaît qu'il y a là un problème, reconnaît que le timing ne lui permet pas, en ce moment, de chiffrer précisément ce qu'elle demanderait de plus au Conseil communal. Le Conseil communal peut, de façon tout à fait adulte et mûre, donner à la Municipalité un signal indiquant que ce problème est reconnu communément comme devant être traité durant 2006, et donc autoriser la Municipalité à dépenser la somme incluse dans l'amendement.

M. Jean-Luc Chollet (VDC): — A ce stade, j'aimerais faire quelques considérations de politique générale. Les budgets des premières directions ont passé dans un consensus pouvant laisser prévoir un état de grâce qui durerait jusqu'à la fin. Hélas, ce n'était pas le cas.

Je vous relis une des dernières phrases de mon intervention: «Il serait vraiment regrettable que ce budget, qui **M. Daniel Brélaz, syndic:** — Ma déclaration s'adressait à plusieurs, puisque les menaces venaient de plusieurs côtés.

Un amendement a passé tout à l'heure, mais n'était pas le fait d'un bloc. Il avait des partisans et des opposants des deux côtés. A droite, entre les pour et les abstentions, il manquait environ quatre voix. On ne peut donc pas faire porter le chapeau à je ne sais qui. Je vous rappelle aussi que j'ai préparé la Commission des finances au fait qu'un tel amendement pouvait venir. La Municipalité, sur le principe, avait donné une espèce de pré-accord, disant simplement qu'elle ne pouvait pas calculer précisément le montant. Elle indiquait aussi qu'elle ne se battrait pas contre un crédit supplémentaire qui viendrait au premier semestre et qu'on voudrait lui accorder tout de suite. C'est tout. Il ne faut pas dramatiser.

Le président: – La discussion se poursuit sur l'amendement Ghelfi. La parole n'est plus demandée. Je vous fais voter cet amendement, qui vise à ajouter Fr. 40'000.— à la rubrique 6302.366:

Amendement

6302.366 Unités prestations, «Aides individuelles»: ajouter Fr. 40'000.—.

Celles et ceux qui acceptent cet amendement lèvent la main. Je vais vous demander de compter. Avis contraires? Abstentions? Par 49 oui, 37 non et 2 abstentions, vous avez accepté cet amendement.

La discussion se poursuit.

représente un investissement considérable en temps, en efforts, en compromis, en bonne volonté, passe au forceps avec une forte opposition par la faute de quelques ajustements hautement symboliques mais qui n'auraient d'autre effet que d'approfondir le clivage entre les deux blocs de ce Conseil.» Ensuite, M. le syndic a surenchéri dans sa déclaration d'introduction, faisant appel à notre responsabilité, sous-entendu celle du bloc de droite, disant: «Vous n'allez quand même pas voter contre un budget pour quelques misérables pour-cents d'aggravation.» Certes non. Mais jusqu'où va ce pour-cent et jusqu'où va cette aggravation? Je n'ai pas dit que nous refuserions le budget et que nous pourrions le faire capoter, je suis bien conscient que LausannEnsemble9, plus les quelques petits cousins noirs qui trottinent derrière, l'UDC, n'arriveront pas à créer une majorité dans ce Conseil. Mais je disais qu'il serait dommage que nous approfondissions un fossé que nous avons réussi à combler. J'en étais fier, je reste positivement fier de ce que nous allons faire. Et j'en appelle simplement à la responsabilité de chacun, quels que soient les coups de cœur que, sur le plan humain, je comprends parfaitement.

⁷BCC 2003, T. I, p. 56; *idem*, pp. 822 ss. ⁸BCC 2005-2006, T. I (N° 8), pp. 1021 ss.

⁹Cf. note p. 185.

640 Service du travail Lausanne

6600 Service des parcs et promenades

Nous sommes arrivés au terme de l'examen de cette direction, je vais demander au président de la Commission des finances comment celle-ci s'est déterminée.

M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: — La Commission des finances, par 13 voix pour, aucune voix contre et 2 abstentions accepte le budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement. Elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'en faire de même.

Le président: — Merci Monsieur le Président. Je vous fais voter sur le budget de cette direction, telle qu'il a été amendé, une première fois avec une suppression de Fr. 30'000.—, amendement de la Commission des finances, une deuxième fois avec une charge supplémentaire de Fr. 40'000.—, amendement Ghelfi accepté par ce Conseil. Celles et ceux qui acceptent le budget de la Sécurité sociale et de l'Environnement lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? Avec une majorité évidente, vous avez accepté le budget de cette direction.

Nous interrompons ici nos travaux. Nous reprenons demain à 19 h.

La séance est levée à 22 h 35.

La rédactrice Diane Gilliard Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques Jean Genoud SA 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16